



# Le Scarabée

## Rapport d'activité 2020 Le Scarabée



## SOMMAIRE

1	Le Groupe GL events .....	3
<b>1.1</b>	<b>GL EVENTS VENUES.....</b>	<b>3</b>
<b>1.2</b>	<b>GL EVENTS VENUES EN 2020.....</b>	<b>4</b>
2	PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ .....	9
2.1	RESTRICTIONS D'OUVERTURE QUI SE SONT APPLIQUEES AU SCARABEE .....	10
3	Les données commerciales .....	12
3.1	LES DONNEES COMMERCIALES .....	12
3.2	SALONS ACCUEILLIS ET/OU ORGANISÉS .....	12
3.3	CONCERTS ET SPECTACLES .....	13
3.4	MANIFESTATIONS D'ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS.....	14
3.5	LES ÉVÈNEMENTS GRAND PUBLIC .....	14
3.6	SYNTHÈSE ANNUELLE.....	15
4	LES DONNÉES COMPTABLES .....	16
4.1	BILAN ACTIF .....	16
4.2	BILAN PASSIF .....	17
4.3	COMPTE DE RÉSULTAT .....	18
4.4	COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT.....	19
	PRODUITS D'EXPLOITATION.....	19
	CHARGES D'EXPLOITATION.....	19
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION.....	19
5	PERSPECTIVES 2021.....	20
6	ORGANIGRAMME.....	21
7	RAPPORT TECHNIQUE .....	22
6.1	COMPTE RENDU DE LA SITUATION DES BIENS.....	22
6.2	CONTRATS DE MAINTENANCE .....	22
6.3	INVENTAIRE .....	22
7	ANNEXE 1 – CONTRATS DE MAINTENANCE.....	23
8	ANNEXE 2 – ETAT FINANCIER / BILAN .....	46

**Ce rapport d'activité reflète objectivement l'activité du Scarabée en 2020. Les parties 1 (activité) et 2 ainsi que l'annexe Etat financier / Bilan (données comptables) doivent être couvertes par le secret en matière industrielle, ainsi que les contrats de maintenance détaillés en annexe.**

## **1 LE GROUPE GL EVENTS**

Groupe intégré des métiers de l'événement, GL events est un acteur de référence présent sur les trois grands marchés :

- Congrès et conventions,
- Événements et manifestations, qu'ils soient culturels, sportifs ou politiques,
- Salons / expositions à destination des professionnels et du grand public.

Le Groupe intervient pour le compte de nombreux clients publics et privés en France et dans le monde : entreprises, institutions, organisateurs de manifestations.

Il les accompagne sur l'ensemble de leurs projets, de la définition des stratégies ou concepts jusqu'à la mise en œuvre des opérations sur le terrain.

Aux côtés des collectivités publiques, GL events contribue aux politiques d'attractivité des territoires et de développement économique, intégrant une gestion dynamique et ambitieuse des sites qui lui sont confiés et des événements organisés.

Présent sur les 5 continents et dans plus de 20 pays, coté sur l'Eurolist Euronext Compartiment B Paris, GL events compte 4600 collaborateurs et a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires de 479,4M€.

« Après une année 2019 de qualité, qui nous avait permis de dépasser 1,1 Md€ de chiffre d'affaires, dans la lignée de 40 ans de croissance, GL events affiche à fin 2020 un chiffre d'affaires en décroissance et des résultats en perte pour la 1ère fois de son histoire. [...] La crise sanitaire a tout particulièrement touché –et touche encore –le secteur de l'évènementiel. Cette année a aussi illustré notre agilité et la résilience de notre modèle », commente Olivier Ginon, Président du Groupe GL events.

### **Une organisation en trois pôles :**

**GL events Live** regroupe l'ensemble des métiers de l'évènementiel corporate, institutionnel, et sportif. Ses équipes apportent des solutions clés en main, du conseil et de la conception jusqu'à la réalisation.

**GL events Exhibitions** pilote et anime 200 salons et événements, son portefeuille couvrant de nombreux secteurs : agroalimentaire, culture, textile / mode, industrie...

**GL events Venues** gère un réseau de 50 sites événementiels (centres de congrès, parcs d'expositions, salles de spectacles et espaces multifonctionnels) implantés en France et à l'international.

#### **1.1 GL EVENTS VENUES**

Fort du réseau de 50 centres de congrès, parcs d'expositions et espaces multifonctionnels, GL events se positionne parmi les acteurs leaders de la gestion d'espaces, implanté désormais sur les quatre continents.

Engagé au côté des pouvoirs publics dans leur stratégie d'attractivité et de rayonnement des territoires, GL events Venues contribue à la valeur ajoutée de chaque site à différents niveaux :

**Offre unique de solutions, allant de la conception à la réalisation de l'événement :** groupe événementiel intégré au service des organisateurs, GL events a développé une offre permettant d'accompagner l'organisateur sur toutes les étapes de son projet. Cette stratégie lui a permis d'être aujourd'hui reconnu comme un partenaire de référence et de développer un modèle économique efficace.

**Expertise d'un opérateur professionnel au service des sites :** GL events Venues met au service des sites son expertise que ce soit au niveau commercial (relation permanente avec l'ensemble des promoteurs d'événements – organisateurs, associations, agences, entreprises – à l'échelle mondiale, connaissance des besoins de ses clients, approche personnalisée, partage d'expertises et d'expérience...) ou technique (support en ingénierie événementielle, optimisation fonctionnelle des équipements...). De nombreux réseaux et groupes de travail par métier se réunissent régulièrement pour échanger sur les bonnes pratiques et réfléchir ensemble aux solutions innovantes. Ces travaux s'appuient sur le système d'information et les process internes efficaces.

**Synergies commerciales pour une meilleure visibilité et satisfaction clients :** bénéficiant des synergies commerciales, le réseau s'appuie désormais sur la direction d'animation commerciale comprenant les agences à New York, Londres et Shanghai et la direction grands comptes. Les offres réseau ciblant les différents marchés (associations, organisateurs de salons, etc.) en cours de structuration vont être déterminantes dans les prochaines années.

**GL events Venues mène une démarche RSE sur l'ensemble des sites du réseau.** L'ensemble des sites en France ont obtenu la certification ISO 14001. Plusieurs sites ont obtenu la certification ISO 20121 en 2019. Ce processus s'est poursuivi en 2020 en impliquant plusieurs initiatives locales et fait partie intégrante des enjeux de demain.

Acteurs économiques incontournables au cœur des territoires, les centres de congrès et parcs d'expositions gérés par le Groupe, sont également des lieux de vie et de rassemblement, inscrits dans l'environnement urbain et dans les tissus économiques et sociaux locaux.

## **1.2 GL EVENTS VENUES EN 2020**

### **2020, une année inédite pour les sites d'accueil événementiel**

L'activité événementielle a été très fortement impactée en 2020, année inédite en raison de la pandémie de Covid-19. En effet, l'ensemble des sites événementiels du réseau GL events a connu de larges périodes de fermeture et d'arrêt des activités. Néanmoins, face à cette situation sans précédent, ils ont démontré leur capacité à s'adapter, à imaginer de nouvelles manières de travailler et ont fait preuve d'engagement dans la lutte contre la pandémie. Cela s'est traduit concrètement, pendant le confinement, par la transformation de certains sites en hôpitaux temporaires comme le Riocentro au Brésil (Rio de Janeiro), le Johannesburg Expo Centre en Afrique du Sud, Hungexpo en Hongrie (Budapest), ou en centre logistique comme le World Forum (The Hague, Pays-Bas). En France, le centre de conventions de Metz a mis en place une structure d'accueil des enfants du personnel soignant et les parkings du Parc des Expositions ont servi d'héliport pour les pompiers, alors que le Paris Event Center a été transformé en centre d'accueil.

De nombreuses autres initiatives ont vu le jour, telles que celle du CCIB (Barcelone) avec le chef José Andrès et son ONG World Central Kitchen : les cuisines du centre de congrès de Barcelone ont été utilisées pendant toute la durée du confinement pour préparer des repas et les distribuer aux plus démunis. Ou encore l'organisation de séances de Ciné Drive (afin de continuer à proposer un accès au divertissement et à la culture) sur les parkings du parc des expositions de Caen (France) et à la Jeunesse Arena (Rio de Janeiro).

- **Une priorité : la sécurité de tous**

Face à la situation sanitaire mondiale, la préoccupation majeure du groupe a été de garantir la sécurité de tous : collaborateurs, clients, partenaires et l'ensemble des publics concernés. Le réseau de nos 50 sites événementiels en France et à l'international s'est doté d'un protocole sanitaire sécurisé commun, régulièrement mis à jour en fonction des directives gouvernementales et articulé autour de 3 axes :

- La mise en adéquation de l'ensemble de nos sites
- Le renforcement des mesures d'hygiène et de sécurité durant les événements
- Le déploiement d'un modèle de pilotage sur chaque site

Le groupe GL events a reçu fin 2020 le label Safe & Clean APAVE attestant de la mise en œuvre de mesures et dispositifs sanitaires adaptés face au risque Covid-19 en France. Ce label est en cours d'audit et d'obtention pour nos sites à l'international.

Des initiatives ont également été initiées pour renforcer le dispositif sanitaire ou tester de nouveaux formats d'événement en toute sécurité.

Ainsi dans le cadre de notre protocole sanitaire, il est préconisé de mettre en place des équipes « vigilance sanitaire » lors d'événements accueillis ou organisés, dont les missions sont de veiller en toute bienveillance à la bonne application du dispositif sanitaire et d'être un ambassadeur des gestes barrières en s'assurant de leur correcte application. Testées sur le SIDO (CCCL, Lyon) et le Sirha Green (La Sucrière, Lyon), elles ont naturellement démontré leur utilité et leur valeur ajoutée auprès de nos clients.

A Rio de Janeiro (Jeunesse Arena), des box sanitaires ont été testés fin 2020 afin d'analyser en grandeur nature un protocole renforcé pour permettre aux activités culturelles, comme les concerts, de reprendre (prise de températures, désinfection avant, pendant et après, box réservé par personnes d'un même groupe, pas de circulation des personnes pendant le spectacle...). Les résultats sont très encourageants, aucune contamination n'a été relevée.

- **De nouvelles solutions pour se réunir différemment**

Face à l'impossibilité quasi permanente en 2020 de se réunir et se rassembler, les événements virtuels, les conférences vidéo, webinaires et autres contenus en ligne ont envahi notre quotidien.

Afin de s'adapter à ce nouvel environnement et répondre aux nouveaux besoins de ses clients et prospects, GL events a développé un bouquet de solutions connectées permettant d'organiser dans les 50 sites opérés par le groupe des événements hybrides.

Convaincu que demain, l'événementiel s'envisagera sous de nouvelles formes, le réseau de sites GL events Venues a lancé une offre unique sur le marché intégrant un panel de solutions présentielles et distancielles complémentaires (le streaming, le duplex et le multiplex) pour créer des expériences humaines toujours plus fortes. Elles proposent ainsi aux entreprises, aux institutions et aux associations une extension digitale de leur événement physique organisé dans l'un de nos sites.

Plus spécifiquement au sujet de la solution multiplex, notre réseau de 50 sites nous permet d'offrir à nos clients l'organisation simultanée d'un événement depuis plusieurs villes en France, en Europe et dans le monde. Les sites interconnectés deviennent des hubs d'accueil au plus près du public et limitent les déplacements longue distance. Le contenu est capté dans un ou plusieurs sites pour être diffusé de manière homogène à tous les participants présents physiquement et en ligne. Une solution connectée et responsable.

Ainsi Hungexpo (Budapest) a accueilli/organisé des salons hybrides CONSTRUMA, international Building Trade Exhibition ou Ipar Napjai, Industry Days 2020 en proposant pour ces éditions de véritables extensions digitales.

World forum, The Hague a notamment accueilli les World Press Freedom Days, un événement 100% digital, enregistré dans leur studio et diffusé en live sur une plate-forme de streaming auprès d'une audience de 2000 personnes.

La conférence de presse du Vendée Globe s'est déroulée dans un format hybride au Palais Brongniart, accueillant 200 personnes dans le respect des normes de sécurité sanitaire et retransmise auprès d'une audience online de 2000 participants.

Le Tirage au Sort des matches de la Coupe du Monde de Rugby France 2023 retransmis en direct dans le monde entier, a également eu lieu au Palais Brongniart, en présence du Président de la République, Emmanuel Macron, ainsi que de Jean Dujardin, Christian Louboutin, Jean-Michel Wilmotte et de nombreuses autres personnalités.

Le Centre de Congrès de Reims a enregistré et diffusé en live les Assises du Tourisme du grand Reims réunissant une dizaine d'intervenants en présentiel ou en duplex autour d'une audience connectée.

De nombreux concerts ont pu avoir lieu à Jeunesse Arena (Rio de Janeiro), diffusés en live streaming.

Dans ce contexte et en complément des solutions connectées, notre réseau de sites se dote de studios d'enregistrement, permettant à nos clients d'enregistrer leur événement quel qu'il soit

(vœux, débat, conférence, comité de direction...) dans l'environnement qu'ils souhaitent et de le diffuser sur la plate-forme de leur choix. Matériel de pointe, conseil de nos équipes techniques, accueil et services professionnels, lieux d'exception, tous les éléments sont réunis pour un événement réussi.

Nos studios TV : Maison de la Mutualité et Palais Brongniart à Paris, Centre de Congrès de Reims, CCIB à Barcelone, World Forum, La Hague aux Pays-Bas.

- **Une courte reprise de l'activité événementielle en 100% présentiel :**

Selon les directives gouvernementales propres à chaque pays, certains événements ont néanmoins pu avoir lieu en présentiel sur le dernier trimestre 2020.

On citera notamment en France des événements organisés par nos lieux événementiels tels que la Foire Européenne de Strasbourg qui s'est déroulée du 4 au 14 septembre, mais également la Foire de Caen du 18 au 27 septembre, la Foire Exposition de Picardie d'Automne (Amiens) du 2 au 11 octobre, la Foire Internationale de Metz du 25 septembre au 5 octobre ou encore la Foire de Vannes du 1<sup>er</sup> au 5 octobre.

Toutes ont fait preuve d'une vigilance sanitaire accrue avec un protocole sanitaire renforcé et une gestion très suivie des flux, ont œuvré à proposer une expérience client tout aussi riche que les précédentes éditions en dédiant par exemple un pôle au personnel de santé ou en développant des univers combinés et ont développé de nouveaux services adaptés aux circonstances : ainsi la Foire européenne de Strasbourg a complètement remplacé les guides visiteurs en format papier en une application ludique et intuitive permettant au visiteur d'avoir connaissance du programme, des événements, de se repérer et de participer à des jeux concours ...

Par ailleurs, nos lieux événementiels en France ont pu accueillir des salons tels que Le Sido, Patrimonia (CCCL, Lyon), le Sirha Green (La Sucrière, Lyon), le Salon du Camping-Car (MEETT, Toulouse), le Festival Omnivore (Parc Floral de Paris).

Au Brésil, à Sao Paulo et à Salvador, l'Expo Retomada a permis de réunir les professionnels de l'événementiel durant 2 jours grâce à un protocole strict, respectant 5% de la capacité d'accueil maximale du pavillon du São Paulo Expo.

Nos parcs expositions disposant de grands espaces ont pu accueillir en toute sécurité sanitaire des concours de l'administration ou de facultés, comme à Caen qui a accueilli 20 000 étudiants pendant 15 jours, Turin au Lingotto Fiere ou Strasbourg ou le Polydome à Clermont-Ferrand.

Le parc des expositions de Saint-Etienne s'est transformé avant la période de Noël en centre de test afin de permettre à la population stéphanoise de se faire tester avant les fêtes de fin d'année.

- **De nouveaux lieux ont vu le jour**

Ainsi le MEET, Parc des Expositions et Centre de Conventions de Toulouse, a ouvert ses portes en septembre 2020, et devient l'un des plus grands sites événementiels en France. Il dispose d'espaces de grand volume, modulables permettant d'accueillir des événements de premier plan et bénéficie d'un accès direct au Centre de Conventions, destinée à des manifestations professionnelles

Le Parc des expositions de Saint-Etienne était prêt à accueillir à nouveau du public en septembre 2020 après une année de travaux. Esthétique, lumineux et doté d'une façade ouverte sur la ville, il propose des espaces modulables adaptés à toutes les configurations d'événements, une unité de lieux facilitant la gestion des flux et des équipements de pointe.

Enfin sur le plan international GYICC (Guangzhou Yuexiu Congress Center) en Chine a été inauguré le 23 octobre dernier et a bénéficié d'une situation sanitaire apaisée. Il a accueilli depuis de nombreux événements (conférence, lancement de produit, exposition) durant les mois de Novembre et Décembre : 2020 World Conference on Ultra HD video (4k-8k) Industry, du 2 au 3 novembre -Mercedes-Maybach Night, le 19 Novembre -Guangzhou Cultural Industry Fair 2020, du 22 au 25 Novembre -Guangzhou Precision Medicine Expo, du 27 au 29 Novembre

**L'Hybridation et la digitalisation au cœur de l'activité en 2021**

Les restrictions de déplacements et de rassemblement resteront probablement la norme pour le premier semestre de l'année 2021. Ainsi, l'offre de solutions connectées mises à disposition par l'ensemble des sites du réseau GL events permettra à nos clients de réunir un nombre important de participants sur site et en ligne, de leur diffuser des contenus en direct et de les faire interagir avec les autres participants, les intervenants et les sponsors.

A ce titre, notre réseau de sites poursuit le déploiement de studios TV : Le 3<sup>ème</sup> au Centre de Congrès Pierre Baudis à Toulouse, CCCL et Matmut Stadium à Lyon, Centre de Congrès Robert Schuman à Metz, Palais de la Musique et des Congrès à Strasbourg...

De grands événements hybrides ou virtuels ont lieu sur nos sites :

- à l'occasion de la Fashion Week, le Palais Brongniart à Paris a accueilli le défilé de la Maison Fendi
- le World Forum a accueilli le Climate Adaptation Summit, une conférence internationale 100% digitale en Janvier 2021

Au-delà de la digitalisation des événements par nécessité en raison des contraintes sanitaires, ces évolutions technologiques permettront demain aux événements, organisés par nos sites ou par leurs clients, de toucher une audience plus large qu'auparavant.

Plus largement la digitalisation de nos services pour que nos clients puissent se concentrer sur leur événement, leur participation, leur business, dans un environnement sanitaire sécurisé sont au cœur de nos préoccupations : ainsi nous préparons la reprise en travaillant sur des offres clé en main, un parcours client facilité et majoritairement « sans contact », des échanges facilités entre exposants et organisateurs.

**Le calendrier du 2<sup>ème</sup> semestre bien rempli**

A date, de nombreux événements se sont reportés ou ont été planifiés sur le deuxième semestre 2021, laissant entrevoir une reprise de l'activité prometteuse si le contexte sanitaire le permet.

**L'expansion du réseau en 2021**

Le Pôle entend élargir son réseau en 2021, tant en France qu'à l'international. Le groupe opérera à partir de janvier le Centre de Congrès de Santos au Brésil, et à partir de 2022 le Nuevo Parque Vitacura au Chili. En France, c'est à la Samaritaine que les équipes de la destination Paris vont inaugurer courant 2021 les espaces de restauration et d'activité événementielle du 5<sup>ème</sup> étage, « Samaritaine, Paris Pont-Neuf, Voyage, ».

Les travaux de rénovation du parc d'expositions et la construction du nouveau centre de congrès se poursuivent à Budapest pour une ouverture prévue en 2021, au même titre que pour le nouveau parc d'expositions de Strasbourg, la grande Halle d'Auvergne qui s'enrichit d'un nouveau hall et l'Arena de Reims (ouverture prévue en 2022).

La stratégie du développement du réseau vise à renforcer la position du Groupe et à accélérer sa croissance dans les principales capitales économiques et de tourisme d'affaires dans au niveau mondial, notamment en Asie et en Amérique latine.

## TENDANCES POUR LES SITES D'ACCUEIL

Si la crise sanitaire mondiale a bouleversé l'échiquier économique et social, on peut néanmoins voire émerger et se confirmer des tendances fortes pour le secteur événementiel. Ainsi les attentes renforcées en matière de sécurité et de RSE, la transformation digitale, l'expérience client figurent parmi les enjeux majeurs.

- **L'expérience client**, au cœur des préoccupations d'entreprises, fait évoluer les formats et les modèles économiques des événements. A l'issue de la crise, le retour des événements face to face est extrêmement attendu mais l'ensemble des études et rapports s'accordent à dire que le digital sera également partie prenante de nos événements demain. La bonne articulation, le bon équilibre entre ces deux modèles est primordial pour délivrer aux clients une expérience mémorable, du contenu de qualité et un engagement sur la durée. On assiste à une redéfinition de la temporalité de l'événement qui n'est plus seulement un événement physique à l'instant T mais une activation tout au long de l'année sous différents formats permettant de fédérer de véritables communautés.
- **La transformation digitale** : une accélération s'est produite de manière exponentielle sur la manière dont le digital accompagne nos événements et va poursuivre son avancée avec une personnalisation et un développement de nouveaux services renforcés. A ce titre les lieux événementiels devront renforcer leurs atouts en la matière (technologies, capacités de réseau...) afin de pouvoir répondre à tout type d'événement.
- **Les attentes renforcées en matière de sécurité** : la sécurité sanitaire renforcée devient la norme et s'inscrit dans les protocoles de nos sites d'accueil. Plus largement la sécurité reste un enjeu majeur, notamment dans un contexte où les événements digitaux, la circulation de données sont amplifiés. La cybersécurité et la manière dont les nouvelles technologies y contribuent sont au cœur des préoccupations.
- **Les problématiques RSE**, de plus en plus au cœur de la conception et la réalisation des événements, ont un impact sur la consommation énergétique, des traitements des déchets et de la valorisation des déchets alimentaires au sein de nos sites mais aussi sur la dimension sociale et sociétale des activités événementielles (redistribution alimentaire, soutien à l'insertion etc.). Selon le rapport « Meeting room of the future », 74% des organisateurs considèrent ce dernier aspect dans le choix du lieu événementiel<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> IACC Survey 2020



## 2 PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

L'activité 2020 a très largement été impactée par la crise sanitaire avec seulement 2,5 mois d'activité de janvier à mi-mars, suivi d'une période remplie de contraintes d'exploitation en été.

Le nouveau confinement d'octobre a marqué un nouvel arrêt total de nos activités et ce jusqu'à la fin de l'année 2020.

Face à cette crise sanitaire, l'événementiel s'avère être l'un des secteurs le plus touché par l'impact du Covid-19 avec celui du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration. Il a été l'un des premier secteur contraint à fermer et sera le dernier à repartir en 2021 dans des conditions très contraintes.

La réglementation concernant la reprise de notre activité a fait l'objet de « stop and go » incessants cet été et à l'automne, aggravant ainsi la confiance des acteurs. Ceci s'est traduit par l'annulation de nombreux évènements.

Cette activité très fortement dégradée nous a conduit à présenter pour l'exercice 2020 un Chiffre d'Affaires en baisse de près de 72% par rapport à l'année 2019.

Cette situation a donné lieu à la mise en place d'un plan drastique de réductions des coûts portant sur 4 points essentiels à la réalisation d'économies :

- Suivi et adaptation des contrats de fourniture d'énergie, d'entretien et de maintenance
- Gel de tous les coûts externes.
- Gel des recrutements engagés dans le cadre du plan de développement
- Utilisation optimisée du dispositif d'activité partiel & exonération exceptionnelle de charges sociales

Au regard de la situation, Roannais Agglomération s'est associée aux difficultés rencontrées par son délégataire. Ce concours s'est illustré en outre par une décision votée en conseil communautaire assurant le partage du déficit d'exploitation de la Société GL events Scarabée en 2020 à hauteur de 50% plafonné à 40K€.

Au-delà du concours financier apporté par l'agglomération, le délégataire tient à remercier chaleureusement son déléguant pour son soutien et sa réactivité.

## 2.1 RESTRICTIONS D'OUVERTURE QUI SE SONT APPLIQUEES AU SCARABEE

- **Le Scarabée** est un ERP de type L (congrès), N (restaurants et débits de boisson), T (exposition) et S (spectacles).

Les activités du site ont été perturbées dès le 1er mars avec la mise en œuvre d'un arrêté préfectoral, suivi rapidement d'arrêtés ministériels de restrictions des rassemblements ayant entraîné la fermeture des sites à partir du 16 mars. La chronologie des différentes décisions administratives ayant été la suivante :

- **4 mars 2020** : arrêté du Ministre de la santé et des solidarités portant interdiction de tout rassemblement de + 5000 personnes en milieu clos jusqu'au 31 mai 2020
- **9 mars 2020** : arrêté du Ministre de la santé et des solidarités portant interdiction de tout rassemblement de + 1000 personnes jusqu'au 15 avril 2020 (excepté rassemblements indispensables à la nation)
- **13 mars 2020** : arrêté du Ministre de la santé et des solidarités portant interdiction de tout rassemblement de + 100 personnes jusqu'au 15 avril 2020 (excepté rassemblements indispensables à la nation)
- **14 mars 2020** : arrêté du Ministre de la santé et des solidarités portant interdiction d'ouverture des ERP de catégories L, M, N, P, S, T, et Y jusqu'au 15 avril 2020 + maintien de l'interdiction des rassemblements de + 100 personnes en milieu clos ou ouverts
- **16 mars 2020** : décret n°2020-260 portant réglementation des déplacements -> mise en place du confinement jusqu'au 31 mars 2020 et donc fermeture des ERP de type T et L
- **23 mars 2020** : loi n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie du Covid-19 -> mise en place de l'état d'urgence sanitaire pendant 2 mois minimum, instaurant un cadre d'exception et permettant aux autorités publiques de prendre les décrets qui ont suivi
- **23 mars 2020** : décret n°2020-293 -> confinement. Interdiction des déplacements + maintien de l'interdiction d'ouverture au public des ERP (dont types T et L) jusqu'au 11 mai 2020
- **11 mai 2020** : loi n°2020-546 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juillet 2020 (les déplacements sont de nouveaux autorisés sous conditions)
- **11 mai 2020** : décret n°2020-548 -> organise le déconfinement progressif avec la mise en place des zones rouges, oranges, vertes (la Loire est en zone verte) :
  - Interdiction générale des rassemblements de + de 10 personnes
  - Limitation des déplacements selon les zones
  - Les ERP de type L, N, P, T, CTS etc. restent fermés sauf pour l'organisation de concours et événements indispensables à la nation.
- **31 mai 2020** : décret n°2020-663 -> continue d'organiser le déconfinement avec zones oranges ou vertes (applicable jusqu'au 10 juillet 2020)
  - Interdiction des rassemblements de +5000 personnes jusqu'au 31 août
  - En zone orange : les centres de congrès + PEX restent fermés. Les restaurants ne peuvent proposer que de la vente à emporter
  - En zone verte (le département de la Loire) : Les Parcs Expo restent fermés.
- **9 juillet 2020** : loi n°2020-856 organisant la sortie de l'état d'urgence -> jusqu'au 30 octobre 2020 : mise en place d'une période transitoire pendant laquelle le gouvernement et les préfets pourront décider de restreindre les déplacements, ordonner la fermeture de rassemblements et des ERP si la situation sanitaire l'exige
- **10 juillet 2020** : décret n°2020-860 (pris en application de la loi du 9 juillet : centre de congrès et salles de spectacles peuvent ouvrir sous conditions (place assise, gestes barrière etc.). Les ERP accueillant des expositions, foires-expositions ou salons à caractère temporaire restent fermés.
- **27 juillet 2020** : décret n°2020-911 (modifiant le décret du 10 juillet). Les ERP de type T (salle d'exposition) pourront ouvrir à compter du 1er septembre 2020. Les salons, foires et congrès-expositions peuvent se dérouler à compter de cette date sans jauge limite.
- **13 août 2020** : décret n°2020-1035 (modifiant le décret du 10 juillet). L'interdiction des événements réunissant plus de 5000 personnes est prolongée jusqu'au 30 octobre

2020. Le préfet de département est habilité à réglementer ces rassemblements selon les circonstances locales.

- **19 septembre 2020** : décret n°2020-1153 (modifiant le décret du 10 juillet). Le département de la Loire est placé en zone de circulation active du virus. Le Préfet dispose de pouvoirs étendus pour réglementer la circulation des personnes, les activités économiques et notamment l'ouverture des ERP ; dans les ERP de types L, une distance minimale d'un siège est laissée entre les sièges occupés par chaque personne ou chaque groupe de moins de dix personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble. Il est impossible d'obtenir une dérogation pour tenir des événements de plus de 5000 personnes.
- **22 septembre 2020** : arrêté préfectoral n°314-2020 : interdiction des Foires de + 1000 personnes.
- **25 septembre 2020** : arrêté préfectoral n°316-2020 : Interdiction des événements de + 1000 personnes y compris pour les foires et fêtes foraines en plein air, interdiction de consommation de nourritures et boissons debout.
- **9 octobre 2020** : arrêté préfectoral n°317-2020 applicable sur le territoire de Saint-Etienne Métropole : limitation des événements à 1000 personnes, interdiction des événements festifs, fermeture des ERP de type T, restrictions sur les ouvertures des ERP de type N
- **14 octobre 2020** : décret n°2020-1257 déclarant l'état d'urgence sanitaire à minima pour 4 semaines (sous réserves d'une prolongation autorisée par la loi)
- **16 octobre 2020** : décret n°2020-1262 (abroge le décret du 10 juillet 2020) -> Nouvelles restrictions dans le cadre du nouvel état d'urgence sanitaire applicable à minima pour 4 semaines et mise en place du couvre-feu dans certaines métropoles
- **17 octobre 2020** : arrêté préfectoral n°320-2020 applicable sur le département mise en place du couvre-feu entre 21h et 6h, interdiction des événements de + 1000 personnes hors période de couvre-feu et sous conditions (place assise, groupe de 6 personnes maximum, distance d'un siège entre chaque personne, port du masque...), interdiction des buffets buvettes dans tous les ERP, restrictions sur les ERP de type N, fermeture des ERP de type T.
- **29 octobre 2020** : décret n°2020-1310 prescrivant les mesures générales pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire = > Nouveau confinement, fermeture des ERP (type T, N, L, CTS etc) sur tout le territoire national (excepté pour quelques manifestations/rassemblements indispensables à la continuité de la nation), restriction des déplacements (entre régions, attestation etc.).
- **14 novembre 2020** : loi n°2020-1379 autorisant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire : prolonge jusqu'au 16 février 2021 l'état d'urgence sanitaire, déclaré le 17 octobre 2020 pour un mois. Il prolonge également le régime transitoire de sortie de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1er avril 2021.

### 3 LES DONNEES COMMERCIALES

#### 3.1 LES DONNEES COMMERCIALES

En 2020, nous avons accueilli seulement 18 évènements. Soit -75% par rapport à l'exercice 2019 qui comptabilisait 72 évènements.

Les informations données ci-dessous s'inscrivent dans la continuité des statistiques transmises chaque année, afin de mesurer les évolutions dans le temps.

L'exercice 2020 a été très morcelé (2,5 mois d'activité en début d'année), un seul évènement accueilli en juin et seulement deux manifestations maintenues en septembre.

#### 3.2 SALONS ACCUEILLIS ET/OU ORGANISÉS

- 38 % des visiteurs, soit 13 684 personnes accueillies
- 22 % des évènements programmés
- 44 % du chiffre d'affaires

Mois	Manifestation	Organisateur
Février	L'instant numérique	Roannais Agglo + CCI
Février	Salon camping-cars	Scarabée
Février	Salon Séniors	Scarabée
Mars	Salon de l'Habitat	Spacom
4 salons ayant accueilli 13 684 visiteurs		

- 4 salons accueillis alors que 14 salons étaient planifiés
- Regrettable interdiction d'organiser le Roanne Bière Festival (interdiction annoncée la veille de l'ouverture)
- Annulation de la fête du Charolais malgré sa commercialisation largement avancée (les exposants ont été remboursés)
- Le Scarabée a organisé la moitié des salons ayant pu se tenir en 2020
- Cette activité a représenté 44% du chiffre d'affaires annuel du Scarabée

A titre de comparaison, en 2019, 14 salons se sont tenus au Scarabée, pour lesquels nous avons comptabilisé 76 360 visiteurs. Ainsi en 2020, nous relevons un recul de 71% du nombre de salons avec - 82% de visiteurs accueillis.

### 3.3 CONCERTS ET SPECTACLES

Seulement 5 concerts et spectacles ont pu être maintenus au Scarabée en 2020 entre janvier et février. Cette activité a connu de nombreux reports et annulations, la programmation étant ajustée en fonction des annonces gouvernementales.

Sur le premier semestre nous comptabilisons 5 reports et /ou annulations de concerts : Vitaa & Slimane, Messmer, Frederic François, Alain Souchon et Zazie. Pour ces spectacles une bonne partie de la billetterie était commercialisée.

Nous avons sur le second semestre comptabilisé plus de 6 annulations.

Pour tout concert annulé ou reporté, les spectateurs ont la possibilité de se faire rembourser les billets par le point de vente auquel ils se sont adressés. Au regard de la situation, le monde du spectacle vivant a connu un réel bouleversement en 2020, pour lequel le ministère de la culture a apporté des mesures de soutiens spécifiques. Le Scarabée a déposé un dossier de demande de soutien en 2020, celui-ci après contrôle et instruction a permis à notre établissement de bénéficier de subventions en 2021.

- 5 concerts maintenus (en 2019 nous comptabilisons 20 concerts sur l'année)
- 19 % du public accueilli au Scarabée
- 28% des manifestations programmées
- 9 111 billets vendus
- 19% du chiffre d'affaires

Détail des spectacles programmés en 2020 :

Mois	Artistes	Spectateurs
Janvier	Camille Lellouche	1098
Janvier	La voie de Johnny	3075
Janvier	Les chevaliers du Fiel	2229
Janvier	Roland Magdane	1235
Février	Age tendre	1474
<b>5 Spectacles maintenus</b>		<b>9111</b>

La programmation 2021 reste encore très incertaine sur le second semestre, aucun spectacle ne s'est tenu au 1<sup>er</sup> semestre. Le protocole sanitaire reste déterminant pour les producteurs. Un concert en demi-jauge n'étant pas économiquement rentable.

### 3.4 MANIFESTATIONS D'ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS

Nous comptabilisons 5 évènements accueillis en 2020 dont 2 réunions organisées par le Club Sofirex.

Cette activité représente :

- 28 % du nombre de manifestations accueillies,
- 4 % du nombre de visiteurs avec 1 541 personnes accueillies
- 21 % du chiffre d'affaires

Mois	Evènement	Visiteurs / Participants
Janvier	Réunion Cegelec	26
Janvier	Réunion Sofirex	350
Février	Réunion Michelin	800
Février	Congrès Fédération du Cyclisme	300
Mars	Réunion Sofirex	65
<b>5 évènements</b>		<b>1541</b>

En 2019, Plus de 8 000 participants avaient été comptabilisés sur ce type d'évènement, avec 21 manifestations.

### 3.5 LES ÉVÈNEMENTS GRAND PUBLIC

- Seulement 4 évènements Grand Public ont pu être confirmés en 2020, dont 2 grandes ventes de prêt à porter
- 32 % du public accueilli avec 42 000 visiteurs accueillis
- 22 % des manifestations programmées au Scarabée
- Aucun gala de danse en 2020 (8 galas en 2019)
- 16 % du chiffre d'affaires 2020

Mois	Manifestation	Visiteurs / Participants
Janvier	Réunion Publique Élections Municipales	300
Septembre	Déjeuner Réunion AURA	300
Septembre	Grande vente	6000
Juin	Grande vente	5000
<b>4 événements</b>		<b>11 600</b>

Nous regrettons parmi l'annulation des évènements programmés en 2020, l'impossibilité d'accueillir les galas de danse, tout comme d'organiser Kids Aventure. A titre de comparaison, en 2019, les évènements grand Public ont générés un flux de 46 870 visiteurs pour 19 évènements programmés.

### 3.6 SYNTHÈSE ANNUELLE

Compte tenu de la situation sanitaire et des mesures de fermetures administratives mises en place en 2020, l'activité affiche pour cet exercice un recul historique avec seulement 18 évènements maintenus au Scarabée et moins de 40 000 personnes accueillies.

Ce recul s'illustre avec une diminution de 75% du nombre d'évènements programmés, les visiteurs accueillis représentent 20% du nombre de visiteurs comptabilisés sur une année. Soit une diminution de chiffre d'affaires de près de 75%.

Type de manifestation	2019		2020		Ecart 2019/2020	
	Nb. Manif	Nb. Visiteurs	Nb. Manif	Nb. Visiteurs	Nb. Manif	Nb. Visiteurs
Salons	14	76 360	4	13 684	-71%	-82%
Concerts	18	43 079	5	9 111	-72%	-79%
Manif. Corpo / Institution.	21	8 363	5	1 541	-76%	-82%
Evènement Grand Public	19	46 870	4	11 600	-79%	-75%
<b>TOTAL</b>	<b>72</b>	<b>174 672</b>	<b>18</b>	<b>35 936</b>	<b>-75%</b>	<b>-79%</b>

## 4 LES DONNÉES COMPTABLES

### 4.1 BILAN ACTIF

BILAN-ACTIF	31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits	5 404	5 404		1 600
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 404</b>	<b>5 404</b>		<b>1 600</b>
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel	107 879	102 872	5 007	9 665
Autres immobilisations corporelles	29 920	28 582	1 338	2 113
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations</b>	<b>137 799</b>	<b>131 454</b>	<b>6 345</b>	<b>11 778</b>
Autres participations				
Créances rattachées à des				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>Total Actif Immobilisé</b>	<b>143 203</b>	<b>136 858</b>	<b>6 345</b>	<b>13 378</b>
Matières premières,				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	3 230		3 230	
Clients et comptes rattachés	19 276	3 000	16 276	103 299
Autres créances	401 316		401 316	755 801
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Créances</b>	<b>420 592</b>	<b>3 000</b>	<b>417 592</b>	<b>859 100</b>
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	33 714		33 714	34 734
	33 714		33 714	34 734
Charges constatées d'avance	4 262		4 262	2 846
<b>TOTAL Actif circulant</b>	<b>461 798</b>	<b>3 000</b>	<b>458 798</b>	<b>896 680</b>
Primes de remboursement des				
Écarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>605 001</b>	<b>139 858</b>	<b>465 143</b>	<b>910 058</b>



## 4.2 BILAN PASSIF

BILAN-PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	119 668	55 528
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-16 226	64 139
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>Capitaux</b>	<b>158 442</b>	<b>174 668</b>
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>Autres fonds propres</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Provisions pour risques et charge</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
<b>Dettes financières</b>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	12 561	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	170 051	492 766
Dettes fiscales et sociales	63 854	149 849
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		4 117
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>246 466</b>	<b>646 732</b>
Produits constatés d'avance	60 235	88 659
<b>Dettes</b>	<b>306 701</b>	<b>735 391</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL - PASSIF</b>	<b>465 143</b>	<b>910 058</b>

### 4.3 COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat	31/12/2020			31/12/2019
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	417 290		417 290	1 506 864
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>417 290</b>		<b>417 290</b>	<b>1 506 864</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			40 000	40 000
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			63 775	1 800
Autres produits			2	170
<b>Total des produits d'exploitation</b>			<b>521 066</b>	<b>1 548 834</b>
Achats de marchandises				87
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				1 035
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			360 475	1 094 444
Impôts, taxes et versements assimilés			9 272	20 740
Salaires et traitements			164 265	229 310
Charges sociales			12 820	89 839
Dotations d'exploitation				
sur immobilisations	-	Dotations aux amortissements	7 034	5 609
-		Dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			3	17
<b>Total des charges d'exploitation</b>			<b>553 869</b>	<b>1 441 081</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-32 803</b>	<b>107 753</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			618	493
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				42
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total des produits financiers</b>			<b>618</b>	<b>534</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			75	139
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total des charges financières</b>			<b>75</b>	<b>139</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>			<b>543</b>	<b>396</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>			<b>-32 260</b>	<b>108 149</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			16 224	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels</b>			<b>16 224</b>	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			190	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles</b>			<b>190</b>	
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>16 034</b>	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				16 486
Impôts sur les bénéfices				27 524
<b>TOTAL PRODUITS DES</b>			<b>537 908</b>	<b>1 549 368</b>
<b>TOTAL CHARGES DES</b>			<b>554 134</b>	<b>1 485 229</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>			<b>-16 226</b>	<b>64 139</b>

## 4.4 COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### PRODUITS D'EXPLOITATION

Le chiffre d'affaires accuse un recul de 72% avec un CA de l'exercice de 417 K€.

La répartition du chiffre d'affaires est la suivante :

- **19 % du CA provient de l'activité spectacles** : avec seulement 2,5 mois d'autorisation de cette activité en 2020, le Scarabée n'a pu accueillir que 5 dates de concerts.
- **44 % du CA provient des Salons accueillis ou organisés** : L'activité salons reste encore cette année et malgré les circonstances l'activité phare du Scarabée. Cette activité de Type T n'a été autorisée que 2,5 mois sur l'exercice.
- **37 % du CA repose sur l'accueil de manifestations (hors salons et spectacles)** : Cette catégorie regroupe les événements d'entreprises ainsi que les événements grand public. Avec l'accueil du congrès nationale de la fédération du cyclisme, ce segment d'activité aurait pu connaître une bonne progression. Les circonstances ont été bouleversées par la crise sanitaire.

### CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges sur bâtiment (entretien, maintenance, énergie, nettoyage, amortissement, assurance) représentent 25% du chiffre d'affaires 2020. Ce taux exceptionnel s'explique par l'arrêt d'activité pendant de longs mois. Néanmoins il est important de noter que les charges sur bâtiment ont été réduites de 48% en 2020. Ces réductions sont le fruit d'économies sur nos contrats de maintenance (-34%), d'économies d'énergie et de nettoyage.

Les frais de personnel sont au plus bas, les salaires et traitements diminuent de 28%, à cette économie il faut ajouter l'impact des mesures gouvernementales pour l'activité partielle dans notre secteur. Ces dernières ont permis une prise en charge par l'état à hauteur de 63 775€ en 2020.

### RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le compte de résultat du Scarabée affiche un résultat courant avant impôts de - 32 k€. Conformément à l'engagement de Roannais Agglomération, 50% de ces pertes sont prises en charge par la collectivité, à savoir 16 224 €. Ainsi le bilan 2020 du Scarabée fait ressortir une perte de 16 226 €.

Nous remercions Roannais Agglomération pour ce soutien exceptionnel dans cette période historique.

## 5 PERSPECTIVES 2021

L'exercice 2021 connaît un redémarrage d'activité bien plus tardif à nos espérances. L'arrêt total de nos activités ne laisse pas entrevoir de redémarrage effectif de notre exploitation avant la rentrée de septembre 2021.

Dans ce contexte, Roannais Agglomération avec le soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes a choisi le Scarabée comme centre de vaccination sur le pays roannais.

Cette activité s'inscrit dans un cadre dérogatoire de l'arrêté de fermeture, ainsi depuis le 19 avril 2021, le Scarabée a pu réouvrir ses portes et accueillir du public.

Cette activité s'exerce conformément à la décision votée en conseil communautaire dans un contexte d'exception. Ainsi GL events Scarabée a formalisé un contrat de prestation avec la région Auvergne Rhône-Alpes accordant une gratuité de la location des espaces. Seuls les frais de site (entretien, maintenance...), les charges de nettoyage et d'énergie sont facturées à la région. Parallèlement, des prestations d'installation générale, de sécurité et de coordinateur sont commercialisées par le Scarabée.

Ce choix, porté par l'agglomération présente de nombreux avantages :

- Offrir aux habitants un site parfaitement adapté à accueillir du public en toute sécurité.
- Facilité l'accès à la vaccination auprès de la population, ce qui reste la seule porte de sortie de cette crise sanitaire
- Remettre en fonctionnement le site du Scarabée et ses équipes
- Prendre en charge une partie des frais de bâtiment grâce à l'exercice de cette activité.

Le Centre de Vaccination devrait rester ouvert jusqu'à fin août. Avec une capacité vaccinale de plus de 2 000 injections/ jour.

Nous remercions Roannais Agglomération pour son arbitrage en faveur du Scarabée, nous ne manquerons pas d'accompagner l'agglomération dans un éventuel transfert du Centre de Vaccination fin août si nécessaire. Le Scarabée reprendra en septembre son activité événementielle.

A partir de septembre, nous prévoyons l'organisation du Salon de l'Auto ainsi que l'ensemble des évènements traditionnellement programmés. Seule la programmation spectacle reste conditionnée au protocole sanitaire imposé et non défini à ce jour.

Cette crise sanitaire nous aura permis de nous professionnaliser dans de nouveaux domaines tels que :

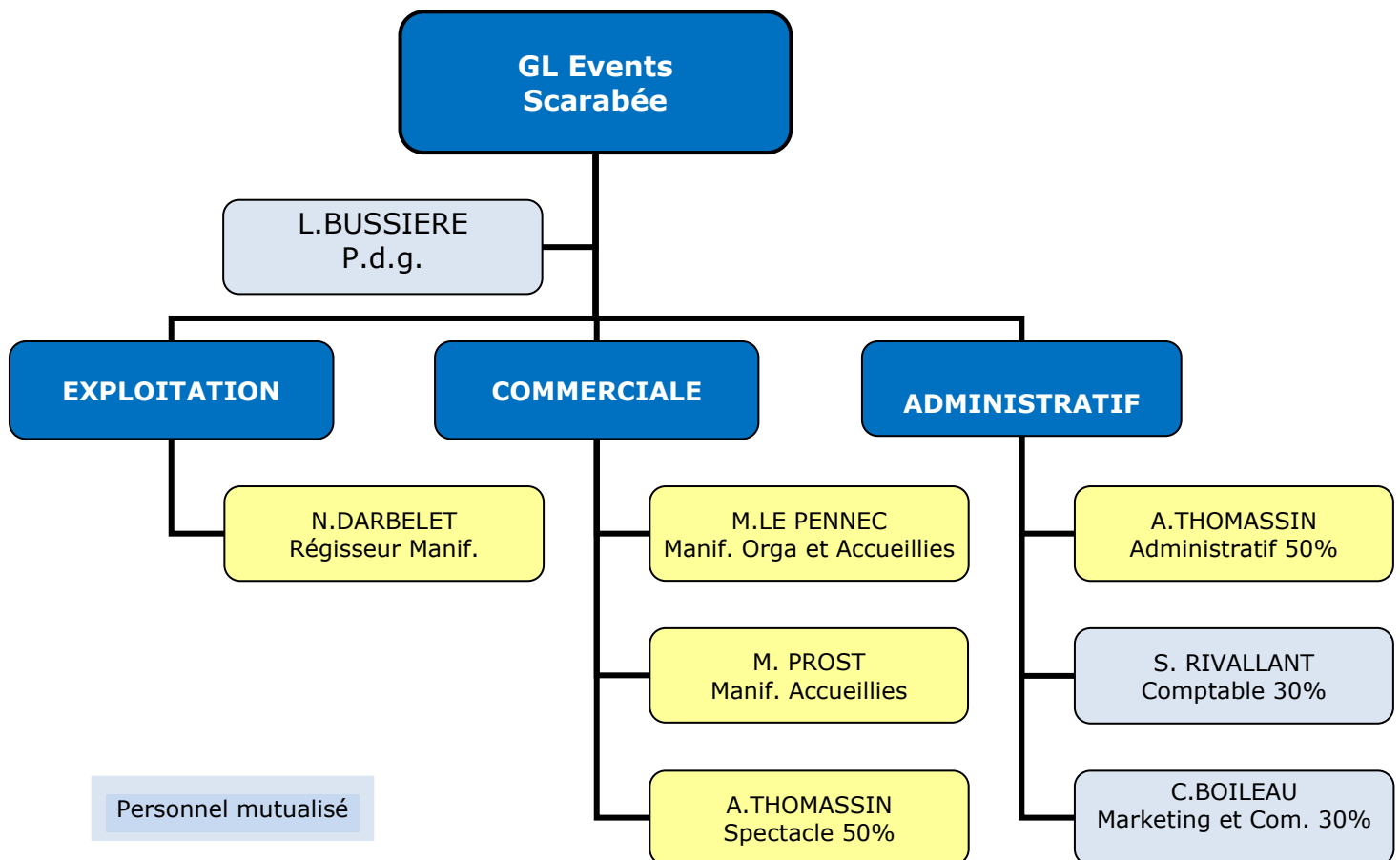
- La mise en place de protocole sanitaire labélisés par L'APAVE
- L'acquisition de compétence en matière de streaming et de retransmission d'évènements
- L'engagement dans la conception de futurs évènements à créer en 2022 et/ou 2023.

Nous souhaitons sincèrement que la rentrée de septembre marque un redémarrage effectif et durable de notre métier.

## 6 ORGANIGRAMME

L'équipe du Scarabée au 31 décembre 2020 est composée de 7 collaborateurs plus un dirigeant. Cette équipe compte 5 salariés et 3 personnes mises à disposition partiellement dans le cadre d'une mutualisation au sein du Groupe GL events.

Cette équipe a vocation à s'étoffer dans le cadre de notre plan de développement. Néanmoins au regard de la situation d'exception que nous connaissons en 2020 et 2021, ce projet est ajourné dans l'attente d'une reprise normale de l'activité.



## **7 RAPPORT TECHNIQUE**

### **6.1 COMPTE RENDU DE LA SITUATION DES BIENS**

L'exercice 2020 intervient en tant que second exercice de la nouvelle DSP. Les circonstances exceptionnelles rencontrées en 2020 ne remettent pas en cause nos engagements d'investissements stipulés dans notre contrat de DSP. Néanmoins, les projets ont été reportés jusqu'au rétablissement des conditions d'exploitation normales pour le Scarabée. Ainsi, le lancement des investissements structurants tels que le projet d'optimisation énergétique pour l'éclairage du grand plateau ne seront mis en œuvre qu'en 2022.

En 2020, Roannais Agglomération a investi en faveur du parvis du Scarabée qui a entièrement été refait. Cet investissement structurant permet de répondre à nos inquiétudes quant à la sécurité des visiteurs. Les travaux ont été réalisés au cours de l'été 2020, alors que le Scarabée n'était pas accessible au public (fermeture administrative).

Le détail de la situation des biens de retours et biens de reprise étant attaché aux investissements 2020, celui-ci n'a pas lieu d'être, aucun investissement n'ayant été réalisé en 2020.

Le programme d'investissement 2021 n'a pas été activé au regard de la situation que nous traversons depuis mars 2020.

Globalement le compte rendu synthétique de la situation du bâtiment après 11 ans et quelques mois d'exploitation reste inchangé par rapport à 2019, le bâtiment n'ayant fonctionné que quelque mois en 2020.

Au cours de cette période, une commission de sécurité s'est tenue, les contrôles étant à jour, seule une remarque sur quelques éclairages de bloc porte de sécurité a été émise. Les ampoules ont été changées depuis.

### **6.2 CONTRATS DE MAINTENANCE**

Les contrats de maintenance en cours sur l'exercice 2020 sont joints en annexe 1 :

- Hervé Thermique pour le CVC installation de chauffage et climatisation
- Otis : ascenseur
- Desautel : extincteurs
- Saimlease Loire : maintenance chariots élévateurs

Nous tenons à signaler que pendant la fermeture de l'établissement, la maintenance des équipements du Scarabée a été poursuivie, tout autant que les contrôles réglementaires.

Certains contrats ont été renégociés au cours de cette période, afin d'intégrer l'interdiction de présence du public dans l'établissement pendant près de 9 mois sur l'année. Cette renégociation nous a permis de réaliser quelques économies.

### **6.3 INVENTAIRE**

L'inventaire de l'ensemble des biens et équipements du Scarabée figurant dans notre contrat de DSP, la réalisation d'un inventaire spécifique en 2020 n'a pas été fait. En 2020, les circonstances ne nous ont pas permis de réaliser un inventaire contradictoire. Nous nous tenons à la disposition de la collectivité pour fixer une date en 2021.

## **7 ANNEXE 1 – CONTRATS DE MAINTENANCE**



# Convention Locale d'Application - Maintenance Scarabée Riorges Hervé Thermique

Réf. MAIN-AMN-HERVETHERMIQUE-CLA-SCAR

## Entre

**GL events Scarabée, SAS** au capital de 50.000 euros,  
Immatriculée au R.C.S. de Roanne (42), sous le numéro 499.138.238,  
Dont le siège social est situé Rue du Marcelet – 42153 Riorges,

Représentée par Madame Laurence BUSSIERE, Directrice Générale, dûment habilitée aux fins des présentes.

Ci-après dénommée le « Client » ou « GL events » ou « Site »,

D'une part,

## Et

**Hervé Thermique, SAS** au capital de 3.000.000 euros,  
Immatriculée au R.C.S. de Tours (37), sous le numéro 627.220.049,  
Dont le siège social est situé au 14 rue Denis Papin, BP 105, 37300 Joue Les Tours

Représentée par Monsieur Stéphane BARITHEL agissant en qualité de Manager de Territoire, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée le « Prestataire »

D'autre part.

**Ci-après dénommées ensemble les « Parties » et individuellement « Partie ».**





Il a été convenu et arrêté ce qui suit,

## Préambule

La présente Convention Locale d'Application (ci-après « CLA ») est rattachée au Contrat Cadre référence MAIN-AMN-HERVETHERMIQUE-CC-VENUES-2106-T2 (ci-après « Contrat ») conclu en date du 1<sup>er</sup> juillet 2018 entre GL events Venues, Société par Actions Simplifiée au capital de 63 636 000 €, immatriculée au R.C.S. de Lyon (69), sous le numéro 495 014 524, dont le siège social est situé au 59 Quai Rambaud, 69002 Lyon, et le Prestataire.

Le Site, en sa qualité de société contrôlée par GL events, telle que définie ci-après, a qualité à bénéficier des dispositions du Contrat.

Sauf disposition contraire indiquée dans cette CLA toutes les dispositions du Contrat trouvent à s'appliquer au Site et au Prestataire.

En aucun cas la CLA ne pourra déroger aux dispositions du Contrat, sauf accord exprès des signataires de la CLA et du Contrat.

## Article 1<sup>er</sup> – Objet de la CLA

La CLA vise à décliner localement, au niveau du Site, la bonne application du Contrat. Elle précise les modalités pratiques d'exécution et les éventuelles spécificités locales du Site pour la bonne exécution du Contrat.

## Article 2 – Durée

La date de début d'exécution des prestations est fixée au **1<sup>er</sup> janvier 2019**.

La CLA est établie pour une durée déterminée, avec une échéance au 30 juin 2021.

Un an avant son terme, soit le 30 juin 2020, les Parties se réuniront pour convenir de la prolongation éventuelle d'un an de la CLA, jusqu'au 30 juin 2022

De même, en cas de prolongation, les Parties se réuniront avant le 30 juin 2021 pour convenir d'une nouvelle prolongation d'une année de la CLA, soit jusqu'au 30 juin 2023.

Le renouvellement de la CLA reste soumis à la reconduction du Contrat.

## Article 3 – Résiliation anticipée

Si la CLA venait à ne pas être reconduite par le Client et donc à prendre fin avant le 30 juin 2023 hors hypothèse de faute du Prestataire telle que définie en Article 17.2 du Contrat, le Client sera redevable à l'égard du Prestataire du remboursement du montant de la remise accordée sur le forfait annuel, selon l'Article 3 ci-dessous, depuis le démarrage de la CLA et jusqu'au terme effectif de celle-ci.



## Article 4 – Forfait annuel

En contrepartie des Prestations fournies par le Prestataire sur le site conformément aux modalités décrites dans le Contrat et dans la présente CLA, le Client s'engage à rémunérer le Prestataire du montant annuel suivant :

Forfait de base	Forfait remisé (pour échéance 06/2023)	Conduite	Perm CVC	Perm ELEC	Relamping
25 552,00 €	<b>25 552,00 €</b>	⊗	⊗	⊗	⊗

La décomposition exacte de ce forfait, ainsi que les tarifs de main d'œuvre et coefficients applicables au titre de la maintenance curative, figurent en Annexe 1 de la présente CLA.

La liste complète des équipements figure en Annexe 2 de la présente CLA. Le Client reste libre de faire évoluer cette liste d'équipements pendant la durée de la CLA.

Le montant du forfait annuel et des prix des prestations hors forfaits ne pourra faire l'objet d'aucune révision à la hausse pendant toute la durée de la CLA telle que visée à l'article 2 ci-dessus.

## Article 5 – Facturation

Les modalités de facturation et de paiement des Prestations seront conformes à l'Article 9 du Contrat. Les factures seront envoyées au Client à l'adresse suivante :

**GL events Scarabée**  
**Chez GL events Services (Comptabilité Frs)**  
**Route d'Irigny – BP 40 – 69 530 BRIGNAIS**

Fait à Saint-Etienne , le 21/12/2018  
En deux (2) exemplaires originaux.

Pour le Site  
Nom : *Layence Buisiere*  
Fonction : *PDG*  
Signature précédée de la mention  
« lu et approuvé »

*lu et approuvé*  
Rue du Marais  
42153 Irigny  
Tel. : ~~33(0)4 77 89 37 30~~  
~~98(0)4 77 89 37 34~~  
499 138 234 RCS Roanne

Pour le Prestataire  
Nom : Chillet Ghislain  
Fonction : Manager d'Activité  
Signature précédée de la mention  
« lu et approuvé »

*lu et approuvé*



**CONVENTION D'APPLICATION  
DU CONTRAT CADRE**

« Maintenance Ascenseurs / Escaliers mécaniques / Portes & portails »

**SCARABEE**



**Entre les soussignés :**

La société anonyme **GL events**, au capital de 71 656 960 euros, dont le siège est sis à BRIGNAIS (69530), Route d'Irigny, ZI Nord, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON (69) sous le numéro B 351 571 757.

Représentée par Monsieur Jean-Eudes Rabut, agissant en sa qualité de Directeur Général et dûment habilité aux fins des présentes.  
Agissant au nom et pour le compte de toutes ses filiales telles que définies par l'article L 233-3 du code de commerce.

Ci-après dénommée « Le Client » ou « GL events »

D'une part,

**Et**

La société **OTIS/PORTIS**, au capital de 6 202 305 euros, dont le siège est sis à PUTEAUX (92800), 3 Place de la Pyramide, Immeuble Ile de France, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92) sous le numéro B 542 107 800.

Représentée par Monsieur Pierre-Cyprien Emin, agissant en sa qualité de Chef de Promotion des ventes Région Est et dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après dénommée « Le Prestataire » ou « OTIS »

D'autre part,

**Ci-après dénommées ensemble « Les Parties ».**

## ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE

Définitions :

**Sites événementiels** : espaces de réception de manifestations diverses (congrès, expositions, spectacles, réceptions...) situés en France, dont la gestion est confiée à GL events, et dont le choix du Prestataire en matière de maintenance ascenseurs, escalators, portes, n'est ni imposé par le délégant, ni par le Client Final.

**Délégant, Client Final** : Propriétaire du site événementiel, qui en confie la gestion à GL events.

Le Client est un acteur prépondérant du marché de l'événementiel au travers notamment de la gestion d'espaces et la gestion d'événements sur des sites pouvant accueillir toutes sortes de manifestations

Forts de leurs relations antérieures, Le Client et le Prestataire souhaitent renouveler leur collaboration quant à l'exécution par le Prestataire des prestations de maintenance sur les installations du Client, telles que définies en annexe des présentes, et susceptible d'évoluer pendant la durée du Contrat.

A cette fin le Client et le Prestataire se sont rapprochés pour déterminer les nouvelles conditions de leur collaboration, et ont convenu ce qui suit :

### ART.1 | PREAMBULE – IDENTIFICATION DU SITE

GL events et OTIS ont signé un contrat cadre, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012, prévoyant les conditions de maintenance sur les installations du site, dénommé ci-après le « Contrat cadre ».

Le Contrat cadre, qui fixe le cadre général des relations entre les Parties, a prévu, pour chaque site géré par GL events et nécessitant la délivrance de prestations telles que décrites ci-avant, la signature d'une convention particulière (ci-après la « Convention d'application ») portant sur le site concerné.

Ainsi, chaque Convention d'application spécifie les conditions particulières applicables au site visé dans ladite convention, étant précisé que les dispositions générales du Contrat cadre lui sont également applicables.

La présente Convention d'application porte sur le site désigné ci-dessous, pour lequel GL events confie au Prestataire les prestations de maintenance telles que décrites au Contrat cadre et dans les annexes de la présente Convention d'application.

**GL events Scarabée**  
Rue du Marcelet - 42153 Riorges

### ART.2 | DUREE

La prise d'effet de la présente Convention d'Application est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2012, et prendra fin le 31 décembre 2013. Elle ne pourra être reconduite que par avenant dûment signé par les Parties.

La validité de cette Convention d'application reste cependant soumise à la validité et à la reconduction du Contrat cadre.

En cas d'expiration du Contrat cadre à son échéance, pendant la période de validité de la Convention d'application, celle-ci ne pourra pas être reconduite et prendra fin à son échéance. Les effets du Contrat cadre se prolongeront jusqu'à l'échéance de la Convention d'application.

Il est expressément convenu entre les Parties que la Convention d'Application sera résiliée de plein droit, sans préavis, et sans que le Prestataire ne puisse réclamer aucune indemnité, dans les cas suivant :

- Cession du site et/ou déménagement des équipes GL events,
- Echéance de la délégation liant GL events au Client final. Par ailleurs, les accords cesseront si le Contrat de délégation venait à être résilié, quelle qu'en soit la raison, avant le terme de la délégation et sans que le Prestataire ne puisse réclamer aucune indemnité.

Dans les cas présents, la résiliation de la Convention d'Application sera notifiée au Prestataire par courrier recommandé avec accusé de réception.

## ART.3 | DEFINITION DES PRESTATIONS

### 3.1 | Ascenseurs et Escalators

Le contrat mis en place est un contrat étendu de type « tout sauf ». C'est-à-dire qu'il comprend, au-delà de l'entretien et des visites réglementaires de chaque équipement, le remplacement à l'identique de l'intégralité des pièces composant les ascenseurs, escalators ou portes, à l'exception des pièces suivantes :

- Ascenseurs =
  - o GAINÉ : Dispositifs de guidage de la cabine (guides et fixations), contrepoids, canalisations électriques fixes, pylône
  - o PALIER : vantaux de portes et parties fixes des portes palières
  - o CABINE : vantaux de porte, parties fixes des portes, arcade, parois, planchers et plafond de la cabine, ameublement de la cabine
  - o MACHINERIE : tableau d'arrivée de courant, canalisations électriques fixes
  - o HYDRAULIQUE : canalisations hydrauliques, réservoirs de fluides, analyse et remplacement du fluide, vérin.
- Escalators =
  - o Chaîne de marches, marches et main courante, structure fixe.

### 3.2 | Portes

Concernant les portes, les forfaits de maintenance du présent contrat comprennent le remplacement à l'identique de pièces défectueuses pour un montant <150€, suite à usage normal.

### 3.3 | Exclusions

De plus, et conformément aux lois et normes en vigueur, sont exclus de ces prises en charge :

- Le remplacement des pièces dégradées par vandalisme ou par accident
- Le remplacement des pièces dégradées par corrosion en ambiance spécifique
- Le remplacement des pièces vétustes ou obsolètes (la vétusté s'entend à partir des délais suivants définis par l'AFNOR : 10 ans pour l'électronique, 20 ans pour l'électromécanique et 30 ans pour la mécanique)
- La mise en conformité des installations
- La modernisation des installations

## ART.4 | ENGAGEMENTS SPECIFIQUES DU PRESTATAIRE

### 4.1 | Concernant les prestations demandées

#### A| Le stock tampon :

Lors de leur première rencontre dans le cadre du suivi de marché (avant le 15 février), le contremaitre OTIS et le responsable technique GL définiront ensemble les pièces d'usure qu'il serait intéressant de constituer en stock tampon (luminaires...). OTIS sera force de proposition et ce stock tiendra compte des spécificités de chaque site. Le stock tampon défini devra être mis en place avant le 30 mars 2012.

#### B| L'esthétique :

Une attention particulière de la part des intervenants OTIS sera faite sur la propreté et l'esthétique lors des interventions de maintenance et de travaux. Les services OTIS vérifieront la propreté des barrières jaunes de sécurité lors du premier RDV d'exploitation 2011. Le cas échéant, il pourra être utilisé des plots plus esthétiques en accord avec la signalétique GL EVENTS.

#### C| OTIS Line

Compte tenu des spécificités particulières de l'exploitation des sites GL Events. L'ensemble des appareils sont définis en priorité 1 dans le système OTIS LINE. OTIS redéfinira appareil par appareil une description de la situation communiquée à OTIS Line pour identifier les appareils sans les numéros.

Dès 2012, GL Events bénéficiera du déploiement du programme « Remettre en service ». Les horaires d'intervention du technicien OTIS seront confirmés par des SMS ou e mail qui seront envoyés systématiquement après un appel OTIS line, pour planifier les heures d'intervention. Une communication sera également faite pour signaler la remise en service des appareils.

#### D| Désincarcération

Sur demande du responsable de site aux équipes locales OTIS (contremaitre), les services OTIS pourront à former le personnel habilité (GL events et/ou agents SSIAP sur site) aux procédures de désincarcération ; cette prestation se faisant à titre gracieux et une fois par an (avant le 30 juin pour l'année 2012).

#### E| Registres de sécurité

Sur chaque site, les techniciens OTIS rempliront systématiquement, pour chaque intervention, le registre sécurité ainsi que le document relatif aux interventions.

#### F| Astreinte

Il est proposé dans le cadre du présent contrat deux forfaits permanence congrès :

- Forfait « Permanence congrès » ½ journée (soit 5h dont 1 offerte) pour 260€ HT
- Forfait « Permanence congrès » 1 journée (8h-12h / 13h30-18h30 soit 9h dont 2 offertes) pour 455€ HT

Il est convenu, qu'à posteriori des permanences et en discussion avec le responsable technique GL Events et le contremaitre, il sera défacturé du montant facturé, le temps effectif passé par le technicien à dépanner durant son astreinte.

Par exemple, si sur une astreinte demandée par vos services entre 08h00 et 13h00, le technicien passe effectivement 02h00 à traiter des pannes, un avoir sera effectué d'un montant équivalent.

#### G| La coordination nationale dédiée

Dans le cadre de la présente attribution nationale, OTIS met à disposition de GL Events :

- Un coordinateur national (réactivité, intégration de nouveaux appareils, animation du contrat)
- L'appui du service des clients nationaux (benchmarks, déploiement en Europe...)
- Un ingénieur sécurité qualité dédié
- Des reportings spécifiques et sur demande.

#### H| Levées de réserves suite à intervention d'un organisme de contrôle

Il est convenu que les réserves faisant suite au passage d'un organisme de contrôle feront l'objet d'une étude de la part d'OTIS. A compter de la réception du rapport de contrôle par le correspondant local d'OTIS :

- Les réserves liées à la maintenance d'otis et liées à la sécurité devront être levées dans un délai d'1 mois.
- Les réserves liées à la maintenance et n'étant pas liées à la sécurité seront levées dans un délai maximum de 3 mois.
- Les réserves non liées au contrat d'entretien feront l'objet d'un devis qui sera présenté au responsable technique GL Events.
- Les réserves non liées au contrat d'entretien ou a l'ascenseur ne sont pas prendre en compte par OTIS.

#### I| Coefficient de peine

Dans le cas d'une commande d'un matériel concurrent, l'équipe technique OTIS procède à la consultation et à l'établissement d'autant de devis que possible auprès des différentes centrales d'achats. Le moins cher à équivalence technique doit être privilégié. Un coefficient de marge OTIS de 1.20 est appliqué. Dans le cas de travaux supérieurs à 10k€, le devis passera par le coordinateur OTIS et les achats GL Events.

#### J| Appareils neufs et garantis ou garantis suite à modernisation

Dans le cas d'un appareil neuf monté par une entreprise autre qu'OTIS et bénéficiant d'une période de garantie totale et de gratuité, GL events n'a pas d'obligation de passer un contrat d'entretien à la société OTIS. Dans le cadre de travaux de modernisation d'un appareil, le contrat peut être soit suspendu, soit converti en contrat minimal sur simple demande de GL events, pendant la période de garantie.

### 4.2 | Concernant les documents utilisés pour l'exploitation & la maintenance des équipements :

En cas d'absence de documents lors de la reprise d'un équipement par OTIS, le Prestataire s'engage à constituer et tenir à jour, pendant la durée du présent Contrat, le dossier technique de l'appareil concerné, ainsi que la notice des instructions.

## **ART.5 | PRIX**

Les prix établis hors taxes comprennent, sauf dispositions contraires, la fourniture de la main-d'œuvre, de son encadrement, du matériel, des produits et ingrédients nécessaires à la bonne exécution des prestations.

La maintenance préventive se traduit par un forfait annuel par appareil. L'annexe 1 liste le détail des équipements du site.

Concernant la maintenance curative, elle se compose :

- De main d'œuvre (base 65€/h), dont le détail est repris en Annexe 2,
- De pièces détachées. L'annexe 3 fait état des principales pièces détachées par typologie d'appareil, de leur prix unitaire ainsi que du nombre d'heures nécessaires pour les installer.



**ART.6 | ORGANISATION DES PIECES CONTRACTUELLES**

La relation contractuelle entre GL events et le Prestataire est régie par les documents contractuels suivants, présentés par ordre hiérarchique de valeur juridique décroissante :

- La présente Convention d'application régies par le Contrat cadre et précisant les conditions d'exécution des prestations spécifiques, et ses annexes,
- Le Contrat cadre et ses annexes.

Fait à Brignais, le 23 février 2012  
En 2 exemplaires originaux

Pour le CLIENT

Nom : RABUT  
Fonction : Directeur Général Espaces

(Signature précédée de la mention  
« lu et approuvé »)

La Rabut  
RS

Pour le PRESTATAIRE

Nom : Pierre EMIN  
Fonction : Chef de Promotion des VENTES SERVICE

(Signature précédée de la mention  
« lu et approuvé »)

lu et approuvé  
25 FEV. 2012

<p>Commande pour contrat n°99006876(Station service au réel) A l'attention de :darbelet à nous retourner tamponnée et signée</p>		
<p>Prestataire</p> <p>Agence 1 SAIMlease Loire 7, Rue Robert Shumman La Sifardière 42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES Tél:04 77 61 77 61 Fax:04 77 56 00 03</p>	<p>Implantation</p> <p>GL EVENTS SCARABEE Rue du Marcllet 42153 RIORGES</p>	<p>Facturation</p> <p>GL EVENTS SCARABEE Rue du Marcllet 42153 RIORGES Mode de règlement Chèque 20 jours Date de facture</p>
		<p>Appareil n°42681</p>

Cher client,

Nous vous remercions de l'attention que vous avez réservé à notre collaborateur lors de notre dernier entretien.

Nous avons le plaisir de vous remettre ci-joint une proposition de contrat de maintenance pour votre matériel qui inclut également la gestion par notre outil informatique SAIMlease.pro du suivi journalier des intervalles de maintenance en fonction de votre utilisation.

La GMAO gère le barème des temps, le planning, la traçabilité des pièces détachées, la durée de vie des pièces, l'historique de chaque intervention avec carnet de maintenance réglementaire, l'optimisation et l'anticipation des achats par l'engagement du parc utilisant chaque pièce.

le contrôle du prix de revient horaire de chacun de vos chariot met en surveillance les coûts de mise ou remise en service de garantie d'entretien courant et de casse, chacun de ces postes est analysé en 3 familles principales: MO, pièces, divers, puis en 18 sous familles (pneus, batteries, transports etc..)

L'analyse de parc permet à nos clients d'optimiser ses coûts avec nos préconisations,

Les manuels de maintenances, les schémas hydrauliques, électriques, ou vues éclatées sont consultable à tout moment, et viennent directement en aide à nos techniciens confirmés pour garantir que la machine reste opérationnelle tout en gardant l'aspect du neuf.

Vous remerciant par avance de votre confiance, nous vous prions d'agréer nos sincères salutations.

1ère visite 11/12/2018 Engagement 800 heures/An 67 h/m 15 h/sem 3 h/jour  
Compte tenu de l'engagement: 1 visite toutes les 52 semaines  
Facturation au temps passé.ingrédients en sus:  
Comprenant:VP standard catalogue n°2  
Visite préventive n°1->3.50 X 68.00 remise 10%>->214.2  
depoussierage des moteurs,nettoyage chariot,retouche peinture,graissage

complet, essai suivant check liste sécurité du bon d'intervention  
 vérification état de la batterie niveau électrolyte, densité, équilibre des  
 éléments  
 vérification du bon fonctionnement du compteur horaire et échange impératif  
 si besoin

prise en charge déplacement -> 1 X 89.00 remise 50% -> (44.5)

Montant visite H.T.: 258.7 eur

N.B. Les remises sont appliquées à tous les travaux concernant cet appareil

- DUREE: 1 an renouvelable par tacite reconduction

- INDEXATION: Suivant l'évolution taux main d'oeuvre et déplacement

- DENONCIATION: Préavis un mois sur simple lettre recommandée avec accusé de réception.

Signature (précédée de la mention "bon pour accord" et date :

*GL Events Scarabée*  
*Bon pour accord*  
*22/04/2009*  
 Rue du Commerce  
 42153 Riom  
 Tél : 33(0)4 77 69 87 31  
 Fax : 33(0)4 77 69 87 31

SAIMlease S.A 8 rue Yves Toudic Z.I Venissieux-Corbas VENISSIEUX(Capital 3.000.000 Euros)(Siret:694 500 315)(ppe:4669B)(C.:FR60694500315)

Marque	ACCESSOIRES
Type	CPDS18J
Numéro série	080518568080518
Espèce	chariot élévateur à fourches
Energie	ELECTRIQUE
Année	2008
Capacité	1 800 Kgs
Centre de gravité	600 mm
Hauteur de levée	0.000 mètre
Mât	.
Architecture	3 roues, Mono-moteur arrière Pleins souples
Roues	Avant..Arrière..
Long.Larg.Haut.	.
Poids	. Kgs
Fourches	1.20 mètre
Accessoires	.
Transmission	roues motrices avant, variateur
Direction	assistée

Commande pour contrat n°99006877(Station service au réel) A l'attention de :darbelet  
à nous retourner tamponnée et signée

Prestatataire	Implantation	Facturation	Appareil n°42680
Agence 1 SAILLEUSE LOIRE 7, Rue Robert Shumman La Sillardière 42500 LE CHAMBRON FEUGEROLLES Tél:04 77 61 77 61 Fax:04 77 56 00 03	GL EVENTS SCARABEE Rue du Marcllet 42153 RIORGES	GL EVENTS SCARABEE Rue du Marcllet 42153 RIORGES Mode de règlement Chèque 20 jours Date de facture	

Cher client,

Nous vous remercions de l'attention que vous avez réservé à notre collaborateur lors de notre dernier entretien.

Nous avons le plaisir de vous remettre ci-joint une proposition de contrat de maintenance pour votre matériel qui inclut également la gestion par notre outil informatique SAILLEUSE.pro du suivi journalier des intervalles de maintenance en fonction de votre utilisation.

La GMAO gère le barème des temps, le planning, la traçabilité des pièces détachées, la durée de vie des pièces, l'historique de chaque intervention avec carnet de maintenance réglementaire, l'optimisation et l'anticipation des achats par l'engagement du parc utilisant chaque pièce.

le contrôle du prix de revient horaire de chacun de vos chariot met en surveillance les coûts de mise ou remise en service de garantie d'entretien courant et de casse, chacun de ces postes est analysé en 3 familles principales: MO, pièces, divers, puis en 18 sous familles (pneus, batteries, transports etc..)

L'analyse de parc permet à nos clients d'optimiser ses coûts avec nos préconisations,

Les manuels de maintenances, les schémas hydrauliques, électriques, ou vues éclatées sont consultable à tout moment, et viennent directement en aide à nos techniciens confirmés pour garantir que la machine reste opérationnelle tout en gardant l'aspect du neuf.

Vous remerciant par avance de votre confiance, nous vous prions d'agréer nos sincères salutations.

1ère visite 11/12/2018 Engagement 800 heures/An 67 h/m 15 h/sem 3 h/jour  
Compte tenu de l'engagement: 1 visite toutes les 52 semaines  
Facturation au temps passé,ingrédients en sus:  
Comprenant:VP standart catalogue n°2  
Visite préventive n°1->3.50 X 68.00 remise 10%=>214.2  
depoussierage des moteurs,nettoyage chariot,retouche peinture,graissage





**ACCORD CADRE GL EVENTS / DESAUTEL**

**MAINTENANCE EXTINCTEURS ET MATERIELS DE SECOURS**

**LOCATION D'EXTINCTEURS PORTATIFS**

**Pôle Espaces**

**ENTRE**

La société anonyme **GL events**, au capital de 71 694 960 euros, dont le siège est sis à BRIGNAIS (69530), Route d'Irigny, ZI Nord, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON (69) sous le numéro B 351 571 757.

Représentée par Monsieur Jean-Eudes Rabut, agissant en sa qualité de Directeur Général et dûment habilité aux fins des présentes.

Agissant au nom et pour le compte de toutes ses filiales telles que définies par l'article L 233-3 du code de commerce.

Ci-après dénommée « **Le Client** » ou « **GL events** »

D'une part,

**ET**

La société **DESAUTEL SAS**, au capital de 3 500 000 euros, dont le siège est sis à LYON (69003), 99 rue P. Corneille, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON (69) sous le numéro B 955 503 982.

Représentée par Monsieur Christian du Verne, agissant en sa qualité de Directeur Commercial et dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après dénommée « **Le Prestataire** »

D'autre part,

Ci-après dénommées ensemble « **Les Parties** ».



Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :

## ARTICLE 1 | PREAMBULE

Définitions :

- Site(s) événementiel(s) / Site(s): espaces de réception de manifestations diverses (congrès, expositions, spectacles, réceptions...) situés en France, dont la gestion est confiée à GL events.
- Délégant, Client Final : Propriétaire du site événementiel, qui en confie la gestion à GL events.

### Article 1.1 | Objet

#### 1.1.1. Entretien d'équipements

Le Prestataire s'engage par le présent contrat (ci-après le « Contrat ») à fournir au Client un service de maintenance (préventive et/ou corrective), notamment pour les équipements suivants :

- Extincteurs portatifs et/ou mobiles
- Postes RIA (robinets incendie armés)
- Colonnes sèches
- Poteaux incendie

#### 1.1.2. Location d'extincteurs portatifs : modalités et tarifs de location

Le Prestataire s'engage également à proposer une prestation de location d'extincteurs portatifs selon les modalités définies ci-après.

Toute demande de location d'extincteurs de la part du Client devra faire l'objet d'un bon de commande numéroté, daté et signé par une personne habilitée, qui sera transmis au Prestataire. Ce dernier déterminera notamment les références, quantités et dates de location souhaitées. Chaque location sera régie par les termes du bon de commande et des conditions générales d'achat attachées. En outre, le Prestataire s'engage à respecter les tarifs négociés par les parties et figurant dans le bordereau de prix joint en annexe 1.

*Col h*



Les prix du bordereau s'entendent livraison, installation et reprise compris, pour une mise à disposition allant de 48 heures à 1 semaine sur les sites événementiels du Client, sans limitation de quantité d'appareils.

Dans le cas où une demande de location serait faite sur un site non géré par le Client, les prix du bordereau seront maintenus en contrepartie d'un forfait livraison/reprise de 100€ hors taxes, et d'une quantité maximale de 20 appareils.

#### 1.1.3. Fourniture d'équipements de secours

Le prestataire pourra également équiper les sites du Client en extincteurs et matériels de secours, et conformément à la réglementation, procéder au renouvellement des appareils, selon les conditions tarifaires définies en annexe 1.

### Article 1.2 | Contrat cadre

Le présent Contrat est un Contrat cadre. Le Contrat ne saurait donc constituer en lui-même une commande ni mettre à la charge de GL events une obligation de demander au Prestataire d'effectuer des prestations qui ne seraient pas explicitement prévues aux présentes.

## **ARTICLE 2 | DUREE**

La prise d'effet du présent Contrat cadre s'entend rétroactivement au 1<sup>er</sup> mai 2011.

Le Contrat cadre est établi pour une première période de 2 (deux) ans, et prendra donc fin le 30 avril 2013. Il ne pourra être reconduit que par avenant dûment signé par les Parties.

## **ARTICLE 3 | PRESTATIONS**

### Article 3.1 | Périmètre d'intervention

Le présent Contrat concerne les sites événementiels GL events dont la liste figure en annexe 3.

Néanmoins, le Prestataire s'engage à ce que les termes négociés dans le cadre des présentes s'appliquent à tout Contrat qui serait mis en place pour tout autre site ou filiale GL events, sur le territoire national.

### Article 3.2 | Vérifications annuelles et maintenance préventive

L'inventaire détaillé des matériels sera fourni par les sites événementiels du Client. A défaut, il sera réalisé à l'issue de la première visite, de manière contradictoire.

Pour les vérifications annuelles des matériels désignés sur chaque site, les vérificateurs du Prestataire se présenteront sur le site de GL events, selon les dispositions établies sur chaque site (ils feront le nécessaire afin de se procurer le règlement intérieur et autres documents applicables sur le site concerné, auprès du Client), et aux dates préalablement convenues entre les Parties. Les

*Car h*





vérificateurs du Prestataire feront leurs meilleurs efforts afin de ne pas perturber le déroulement de l'activité du Client lors de leur intervention.

A l'issue de la visite annuelle (maintenance préventive), les Parties signeront conjointement un Rapport d'Intervention en deux exemplaires originaux. Chacune des Parties en conservera un exemplaire. Ce rapport d'intervention indiquera toutes les opérations effectuées par le vérificateur, qui seront facturées aux conditions du présent Contrat.

Sont considérées comme opérations de maintenance préventive les visites annuelles, visites endoscopiques, recharges, échanges standards, ainsi que toute autre opération de maintenance réglementaire.

### Article 3.3 | Maintenance curative et pièces détachée

Lors des visites annuelles, les vérificateurs du Prestataire seront accompagnés par une personne habilitée GL events.

Concernant les extincteurs particulièrement, le Client autorise le Prestataire à réaliser les opérations de maintenance curative constatées et jugées nécessaires. Ces opérations seront reportées dans le rapport d'intervention signé par les Parties à l'issue de la visite, et facturées aux conditions du présent Contrat.

Concernant les autres équipements, il est convenu entre les Parties que les opérations de maintenance corrective, qui seraient constatées par les vérificateurs du Prestataire lors des visites annuelles, feront l'objet d'un devis. Ce devis, qui sera conforme aux conditions tarifaires prévues au Contrat, sera transmis au Client. S'il l'accepte, le Client transmettra au Prestataire un bon de commande numéroté, daté et signé par une personne habilitée, qui déterminera notamment la date d'intervention du Prestataire sur le site.

## **ARTICLE 4 | OBLIGATIONS**

### Article 4.1 | Obligations et engagements du Prestataire

GL events charge le Prestataire d'assurer la maintenance préventive de ses matériels de prévention contre l'incendie (extincteurs, RIA et autres matériels désignés au Contrat), conformément aux normes françaises et européennes en vigueur.

Les prestations seront notamment réalisées dans le respect des normes suivantes :

- Extincteurs : NF S61-919
- RIA : NF S62-201 version juin 2000
- Poteaux incendie : NF S61-211, NF S61-213 et NF S62-200
- Colonnes sèches : NF S61-759

Dans le cadre de son devoir de conseil, le Prestataire s'attache à informer GL events des obligations légales et réglementaires qui lui sont applicables et des évolutions en la matière qui seraient susceptibles d'influer sur ses obligations, pour lesquelles il s'engage à une obligation de résultat.

h

Car



Egalement dans le cadre d'une obligation de résultat, le Prestataire s'engage à respecter la périodicité de la maintenance, qui sera au minimum annuelle avec une tolérance indicative de plus ou moins deux mois.

Les vérificateurs du Prestataire seront formés et habilités à effectuer les opérations objet du présent Contrat. Ils présenteront systématiquement leur carte de service en cours de validité dès leur arrivée sur le Site.

#### Article 4.2 | Obligations de GL events

Les Sites événementiels du Client s'engagent à convenir avec le Prestataire des dates d'intervention, sachant que les visites préventives sont à réaliser au minimum une fois par an.

Sur chaque Site, les vérificateurs seront accompagnés par une personne GL events habilitée, qui signera le rapport d'intervention à l'issue de chaque visite.

Le Client s'engage à faciliter les opérations objets du présent Contrat en donnant libre accès aux emplacements des extincteurs au personnel du Prestataire, aux dates et heures d'intervention. Celui-ci s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de ne pas perturber le bon déroulement des activités du Client.

### **ARTICLE 5 | REPORTING ET PENALITES ASSOCIEES**

#### Article 5.1 | Reporting

Le Prestataire s'engage à mettre en place, dès la signature du contrat, un reporting détaillé qui permettra d'optimiser le suivi de ce contrat.

Après chaque intervention :

A l'issue de chaque intervention sur un Site GL events, le Prestataire transmettra au Site concerné un état composé, notamment, des éléments suivants :

- le nombre et le type d'appareils vérifiés,
- récapitulatif des pièces détachées remplacées par appareil (global par type de pièces détachées).

Chaque année :

Un reporting centralisé, reprenant tous les éléments cités ci-dessus pour chacune des interventions du Prestataire sur l'ensemble des Sites du Client, sera transmis tous les ans à GL events.

Ces états intégreront des indicateurs et ratios permettant de comparer les différents Sites entre eux, et pourront être amenés à évoluer, à la demande de GL events.

#### Article 5.2 | Pénalités

GL events souhaite pouvoir fiabiliser la maintenance curative de ses extincteurs et matériels de secours objets du présent contrat cadre.



Ainsi, le Prestataire s'engage à ne pas dépasser, au global, un montant « référence » de 10 euros par appareil, concernant la maintenance curative.

Les Parties conviennent qu'en cas de dépassement de ce montant, GL events appliquera au Prestataire une pénalité de 5% sur le chiffre d'affaire annuel hors taxes réalisé sur le Site concerné.

## ARTICLE 6 | DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Client accorde un intérêt majeur au développement durable et souhaite que ses prestataires prennent en compte ces mêmes exigences en termes de respect de l'environnement et de meilleures pratiques sociales.

A cet effet, le Prestataire assure la véracité des éléments communiqués dans le questionnaire de développement durable complété et retourné lors de l'appel d'offres.

Il s'engage en outre, à maintenir et alimenter sa politique de développement durable, à privilégier l'utilisation de produits non polluants, à réduire ses émissions de carbone, à réduire son volume de déchets et à en rendre systématique le tri, à assurer une traçabilité de ses produits et à faire appliquer ces mêmes engagements à ses partenaires et sous-traitants.

## ARTICLE 7 | CONDITIONS FINANCIERES

### Article 7.1 | Prix

Les visites annuelles, charges de maintenance et pièces détachées seront facturées selon le bordereau de prix figurant en annexe 1 du présent Contrat.

Ces prix sont fixés et figés pour la durée du Contrat.

Les pièces détachées non listées dans ce bordereau feront l'objet d'une remise de 64% sur le tarif du Prestataire en vigueur. Les principales pièces détachées, dont le Prestataire assure l'approvisionnement sans rupture pendant toute la durée du Contrat, et leur prix (hors remises) sont reprises en annexe 2 du présent Contrat.

### Article 7.2 | Facturation

Les factures sont à établir en deux exemplaires originaux pour chaque intervention et/ou commande.

### Article 7.3 | Conditions de paiement

Sauf indication contraire clairement stipulée sur la commande, les règlements sont effectués par traite ou virement à 45 jours fin de mois suivant la date de la facture.

## ARTICLE 8 | ASSURANCE

Le Prestataire déclare être assuré auprès d'une compagnie notoirement solvable pour tous les dommages résultant d'une mise en cause de sa responsabilité à l'occasion de l'exécution de la prestation, objet du présent Contrat cadre.

Le niveau de ses garanties, ainsi qu'une attestation confirmant qu'il est à jour du paiement de ses cotisations seront annexés au présent Contrat cadre (annexe 4).

## ARTICLE 9 | DOCUMENTS EXIGIBLES

Les documents listés ci-dessous seront exigibles et annexés (annexe 5) au présent Contrat cadre lors de sa signature, puis tous les 6 mois pendant toute la durée du Contrat :

- un extrait Kbis du RCS ou un justificatif d'immatriculation, datant de moins de 3 mois,
- une attestation de vigilance de moins de 6 mois émanant de l'Urssaf,
- une attestation sur l'honneur du dépôt des déclarations fiscales obligatoires,
- la liste nominative des salariés étrangers employés par ce dernier pour la réalisation du Contrat et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L.5221-2.,
- une attestation sur l'honneur certifiant que le travail est effectué par des salariés employés et déclarés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1.

## ARTICLE 10 | RESILIATION

### Article 10.1 | Résiliation par le Client

Le Client pourra résilier le présent Contrat cadre dans le cas où le Prestataire aurait manqué aux obligations mises à sa charge dans le cadre du présent Contrat, à l'expiration d'un délai de 30 (trente) jours suivant une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé réception et demeurée sans effet.

### Article 10.2 | Résiliation par le Prestataire

A défaut de règlement d'une ou plusieurs factures, et/ou du non-respect par le Client de ses obligations contractuelles résultant des présentes, les engagements du Prestataire seront résiliés de plein droit, à l'expiration d'un délai de 30 (trente) jours suivant la mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé réception et demeurée sans effet.

## ARTICLE 11 | FORCE MAJEURE

La non-exécution des prestations, pour des raisons qui ne sont pas imputables aux parties ou qui sont dues à un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence de la Cour de cassation, ne





peut en aucun cas entraîner la responsabilité de l'une ou l'autre partie et, par conséquent, le paiement de dommages et intérêts. Dans les situations ci-dessus, des mesures d'urgence permettant l'exécution des travaux essentiels seront prises en accord avec le Client pour assurer le service minimum et sauvegarder l'hygiène et la sécurité du Site concerné, selon des conditions financières déterminées au cas par cas.

Dans l'éventualité où un cas de force majeure empêchant le Prestataire se prolongeait pendant une durée de (30) trente jours minimum, le Client sera en droit de résilier le Contrat dans les conditions définies suivant une notification du cocontractant par courrier recommandé avec accusé de réception.

### ARTICLE 12 | ACCORDS ANTERIEURS

Sauf stipulation contraire, le présent Contrat cadre annule et remplace l'ensemble des accords antérieurs, oraux ou écrits, conclus entre le Prestataire et les Sites événementiels du Client.

### ARTICLE 13 | LITIGES

Le Contrat est exclusivement régi par le droit français.

A défaut d'accord amiable, les Parties conviennent que tout litige lié à l'interprétation ou à l'exécution du présent Contrat sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Lyon et ce, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Fait à Boulbeuf, le 29 juin 2011

En deux exemplaires originaux.

Pour DESAUTEL

Nom : Cestkian du VERNE  
Fonction : Directeur Commercial

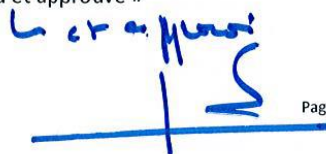
Signature précédée de la mention  
« lu et approuvé » lu et approuvé

  
GL events | AEMMS | DESAUTEL | ACCORD CADRE [GLEBAM 20062011] v1

Pour GL events

Nom : J. C. KABUT  
Fonction : DG. Partis d'Espèras

Signature précédée de la mention  
« lu et approuvé »

Lu et approuvé  


## **8 ANNEXE 2 – ETAT FINANCIER / BILAN**

# **GL EVENTS SCARABEE**

SIREN 499138238

**RUE DU MARCLET 42153 RIORGES**

## **ETATS FINANCIERS**

**31/12/2020**

**PARTIE UN - COMPTES SOCIAUX**

**Bilan actif**

BILAN-ACTIF	31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits	5 404	5 404		1 600
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 404</b>	<b>5 404</b>		<b>1 600</b>
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel	107 879	102 872	5 007	9 665
Autres immobilisations corporelles	29 920	28 582	1 338	2 113
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations</b>	<b>137 799</b>	<b>131 454</b>	<b>6 345</b>	<b>11 778</b>
Autres participations				
Créances rattachées à des				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>Total Actif Immobilisé</b>	<b>143 203</b>	<b>136 858</b>	<b>6 345</b>	<b>13 378</b>
Matières premières,				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	3 230		3 230	
Clients et comptes rattachés	19 276	3 000	16 276	103 299
Autres créances	401 316		401 316	755 801
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Créances</b>	<b>420 592</b>	<b>3 000</b>	<b>417 592</b>	<b>859 100</b>
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	33 714		33 714	34 734
	33 714		33 714	34 734
Charges constatées d'avance	4 262		4 262	2 846
<b>TOTAL Actif circulant</b>	<b>461 798</b>	<b>3 000</b>	<b>458 798</b>	<b>896 680</b>
Primes de remboursement des				
Écarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>605 001</b>	<b>139 858</b>	<b>465 143</b>	<b>910 058</b>



## Bilan passif

BILAN-PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	119 668	55 528
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-16 226	64 139
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>Capitaux</b>	158 442	174 668
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>Autres fonds propres</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
<b>Dettes financières</b>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	12 561	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	170 051	492 766
Dettes fiscales et sociales	63 854	149 849
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		4 117
<b>Dettes d'exploitation</b>	246 466	646 732
Produits constatés d'avance	60 235	88 659
<b>Dettes</b>	306 701	735 391
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL - PASSIF</b>	465 143	910 058

## Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2020			31/12/2019
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	417 290		417 290	1 506 864
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>417 290</b>		<b>417 290</b>	<b>1 506 864</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			40 000	40 000
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			63 775	1 800
Autres produits			2	170
<b>Total des produits d'exploitation</b>			<b>521 066</b>	<b>1 548 834</b>
Achats de marchandises				87
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				1 035
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			360 475	1 094 444
Impôts, taxes et versements assimilés			9 272	20 740
Salaires et traitements			164 265	229 310
Charges sociales			12 820	89 839
Dotations d'exploitation				
sur immobilisations	-	Dotations aux amortissements	7 034	5 609
Sur actif circulant : dotations aux provisions	-	Dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			3	17
<b>Total des charges d'exploitation</b>			<b>553 869</b>	<b>1 441 081</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-32 803</b>	<b>107 753</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			618	493
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				42
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total des produits financiers</b>			<b>618</b>	<b>534</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			75	139
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total des charges financières</b>			<b>75</b>	<b>139</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>			<b>543</b>	<b>396</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>			<b>-32 260</b>	<b>108 149</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			16 224	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels</b>			<b>16 224</b>	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			190	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles</b>			<b>190</b>	
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>16 034</b>	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				16 486
Impôts sur les bénéfices				27 524
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			<b>537 908</b>	<b>1 549 368</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>554 134</b>	<b>1 485 229</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>			<b>-16 226</b>	<b>64 139</b>

## **PARTIE DEUX - NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX**

Les informations ci-après constituent l'annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est 465 143 euros et le résultat (perte) s'élève à -16 226 euros. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et sont exprimés en euros.

### **I. Faits marquants**

#### **Impact de la crise sanitaire sur l'exercice**

L'exercice 2020 est marqué par la situation de crise sanitaire qui a fortement impacté le secteur événementiel. De ce fait, la société a connu une forte baisse du chiffre d'affaires de 72 % sur l'exercice.

En raison de la nature de son activité, la société a connu plusieurs fermetures administratives de 03/2020 à 12/2020, en application des décrets ministériels et arrêtés préfectoraux.

S'en sont ensuivies des négociations avec le délégant (Roannais Agglomération) ayant permis d'obtenir une aide exceptionnelle de 50 % des pertes constatées en 2020 soit une aide de 16K€.

Des dispositifs ont été mis en place au cours de l'exercice afin d'atténuer les impacts de la crise sanitaire : activation des aides de l'Etat prévus par le gouvernement, activité partielle, exonération de charges sociales, etc.

#### **Perspectives d'avenir en lien avec la crise sanitaire**

La société constate que cette crise sanitaire continue d'avoir un impact significatif sur son activité depuis le 1er janvier 2021, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

La société a poursuivi son plan de continuité de l'activité notamment avec les mesures suivantes :

- programme de réduction des coûts
- recours à l'activité partielle pour l'ensemble du personnel
- obtention de prêts garantis par l'État au niveau du Groupe

Eu égard à ces mesures et à la situation de la société à la date de l'arrêté des comptes, elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

### **8.1 II Règles et méthodes comptables**

#### **1 Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux postes du bilan et du compte de résultat**

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis dans l'objectif de présenter une image fidèle en respectant:

- les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité,
- conformément aux hypothèses de base suivantes :
  - Continuité de l'exploitation,
  - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  - Indépendance des exercices,
- et conformément aux dispositions du règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan Comptable Général qui abroge le règlement CRC n°2014-03 du 5 juin 2014, et à jours des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments patrimoniaux est la méthode des coûts historiques.

Le cas échéant, la continuité d'exploitation est rendue possible par le soutien financier de GL events.

## **2 Description et justification des modifications intervenues d'un exercice à l'autre**

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## **3 Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations sont amorties sur leur durée réelle d'utilisation.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

## **9 Immobilisations incorporelles**

Les durées d'amortissement les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Logiciels	1 à 3 ans
Droit au bail	30 ans

A chaque clôture, un test de dépréciation est réalisé s'il existe un indice de perte de valeur, une provision est constituée si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

## **10 Immobilisations corporelles**

Les durées d'amortissement les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Constructions	10 à 30 ans
Installations techniques	2 à 10 ans
Matériels et outillages industriels	3 à 5 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans

## **4 Immobilisations financières**

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les titres font l'objet d'une provision lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité des sociétés non consolidées est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres détenus, réévaluée le cas échéant, des perspectives de développement et de résultat.

## **5 Créances et dettes**

Les créances d'exploitation font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction du risque encouru, une provision pour dépréciation est constituée sur chacune d'elles.

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Celles libellées en monnaies étrangères ne faisant pas l'objet de couverture sont évaluées au dernier cours de change connu à la date de clôture.  
 Les écarts en découlant sont portés en écarts de conversion à l'actif ou au passif du bilan.  
 Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

### 6 VMP

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au prix d'acquisition ; une provision est constituée au 31 décembre dans l'hypothèse d'une cotation inférieure au prix d'acquisition.

### 7 Stocks

Le coût d'acquisition des matières premières, approvisionnements et marchandises correspond au prix d'achat augmenté des frais accessoires d'achat.

La dépréciation des stocks est calculée en fonction de leur valeur économique en tenant compte de leur obsolescence technique ou commerciale et des risques liés à leur faible rotation.

### 8 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque sont perçus des risques ou des aléas correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources.

Un comité des risques se réunit avant l'arrêté des comptes annuels, afin d'analyser le niveau de risque de chaque litige et de décider du niveau de provision à constater dans les comptes.

### 9 Reconnaissance du chiffre d'affaires

La reconnaissance des revenus est réalisée le premier jour de la mise à disposition des espaces.

La société exerce son activité au sein d'un seul secteur : Gestion d'espace.

## III Notes sur le bilan

### 1. Immobilisations

Immobilisations		Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Mali / Fonds de commerce					
Autres postes d'immobilisations incorporelles		5 404			5 404
<b>Immobilisations incorporelles</b>		<b>5 404</b>			<b>5 404</b>
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		107 879			107 879
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	18 450			18 450
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique	11 470			11 470

	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>Immobilisations corporelles</b>	137 799			137 799
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
	<b>Immobilisations financières</b>				
	<b>TOTAL</b>	143 203			143 203

## 2. Amortissements

Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin de l'exercice
	Frais d'établissement et de développement				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 804	1 600		5 404
	Terrains				
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements				
	Installations techniques, matériels et outillages	98 214	4 658		102 872
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements divers	16 336	776		17 112
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	11 470			11 470
	Emballages récupérables et divers				
	<b>TOTAL</b>	129 825	7 034		136 858

## 3. Provisions

Nature des provisions	Début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Fin de l'exercice
-----------------------	---------------------	--------------	------------	-------------------

Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL</b>				
Provisions pour litige				
Provisions pour garantie				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
<b>TOTAL</b>				
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients	3 000			3 000
Autres provisions pour dépréciations				
<b>TOTAL</b>	<b>3 000</b>			<b>3 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 000</b>			<b>3 000</b>
Dont dotations et reprises d'exploitation				
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles				
dépréciations des titres mis en équivalence				

#### 4. Créances et dettes

Etat des créances		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>Total des créances liées à l'actif immobilisé</b>				
Clients douteux ou litigieux		3 588	3 588	
Autres créances clients		15 688	15 688	
Créances représentatives de titres prêtés	Prov pour dép ant constitués.			
Personnel et comptes rattachés		1 257	1 257	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		3 322	3 322	
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	6 881	6 881	
	Taxe sur la valeur ajoutée	26 089	26 089	
	Autres impôts	2 975	2 975	
	Etat - divers	24 054	24 054	
Groupes et associés		336 739	336 739	
Débiteurs divers				
<b>Total des créances liées à l'actif circulant</b>		420 592	420 592	
Charges constatées d'avance		4 262	4 262	
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		424 854	424 854	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				
Etat des dettes		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine				
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés		170 051	170 051	
Personnel et comptes rattachés		28 455	28 455	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		24 437	24 437	
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	1 470	1 470	
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts	9 492	9 492	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupes et associés				



Autres dettes	216	216		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	60 235	60 235		
<b>TOTAL DES DETTES</b>	294 356	294 356		

**5. Éléments constitutifs du fonds commercial : NEANT**

**6. Stocks : NEANT**

**7. Charges et produits constatés d'avance**

Les postes correspondent à des éléments d'exploitation concernant des opérations post-clôture.

**8. Détail des charges à payer**

Charges à payer	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	145 961
Personnel provision congés payés	14 757
Personnel charges à payer	11 979
Personnel provision primes diverses	831
Personnel charges sociales sur congés payés	5 401
Etat charges à payer	5 053
Etat taxe d'apprentissage à payer	741
Etat aide à la construction à payer	767
Etat autres charges à payer	7 710
<b>TOTAL</b>	<b>193 200</b>

## 9. Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Personnel – produit à recevoir	1257
Produit à recevoir	3 287
Etat formation continue	6
Etat CET	2 969
Etat produit à recevoir	16 224
Intérêts courus	214
<b>TOTAL</b>	<b>23 957</b>

## 10. Détail des charges à répartir sur plusieurs exercices : NEANT

## 11. Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

Postes du bilan	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations		
Titres de Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Avances et acomptes versés		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	336 524	
Capital souscrit appelé non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Emprunts et dettes diverses		
Avances et acomptes reçus		

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 714	
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		

**12. Ecarts de conversion sur dettes et créances en monnaies étrangères :**

**NEANT**

**13. Composition du capital social**

Catégorie	Valeur nominale	Au début de l'exercice	Créées pendant l'exercice	Amorties pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions	10 €	5 000 €			5 000 €

**14. Liste des filiales et participations**

**NEANT**

## IV. Notes sur le compte de résultat

**1. Tableau des charges et produits exceptionnels**

Détail des produits et charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalité retard règlement facture	190	
Subvention d'équilibre		16 224
<b>TOTAL</b>	<b>190</b>	<b>16 224</b>

**2. Tableau de ventilation de l'impôt sur les bénéfices**

Nature	Résultat avant impôt	Impôt	Crédits impôts/régularisations	Résultat net
Résultat courant	-32 260			-32 260

Résultat exceptionnel	16 034			16 034
Résultat comptable	-16 226			-16 226

## V. Autres informations

### 1. Engagements hors bilan

Cautions et garanties	Montant en KC
Engagements donnés	
- Engagements en matière de pension	14 800 €

### 2. Dettes garanties par des suretés réelles : NEANT

### 3. Tableaux des crédits-bails : NEANT

### 4. Effectif moyen

Catégorie	Effectif
Cadres	4,83
Agents de maîtrise et techniciens	0,17
Employés	1,08
<b>TOTAL</b>	<b>6,08</b>

### 5. Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas donnée car elle reviendrait à diffuser une rémunération individuelle.

### 6. Intégration fiscale

Les résultats de la société sont compris dans le périmètre d'intégration fiscale dont la société tête de groupe est GL events SA. La convention d'intégration fiscale entre GL events SA et ses filiales prévoit le calcul de la charge d'impôt pour chacune des filiales sur la base du résultat fiscal de l'exercice sans imputation des déficits éventuels nés pendant la période d'appartenance au groupe fiscal. En cas de sortie du groupe, la filiale sera indemnisée des économies dont elle a fait bénéficier le groupe.

## 7. Transaction avec les parties liées

### Convention de redevance de marque :

La société a conclu avec GL events une convention de redevance de marque fixée à hauteur de 1.2% du chiffre d'affaires. Sur l'exercice, cette dernière s'élève à 5 007 €.

## 8. Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination	Forme	Capital	Siège social
GL events	SA	119 931 148 €	59 quai Rambaud - 69002 LYON